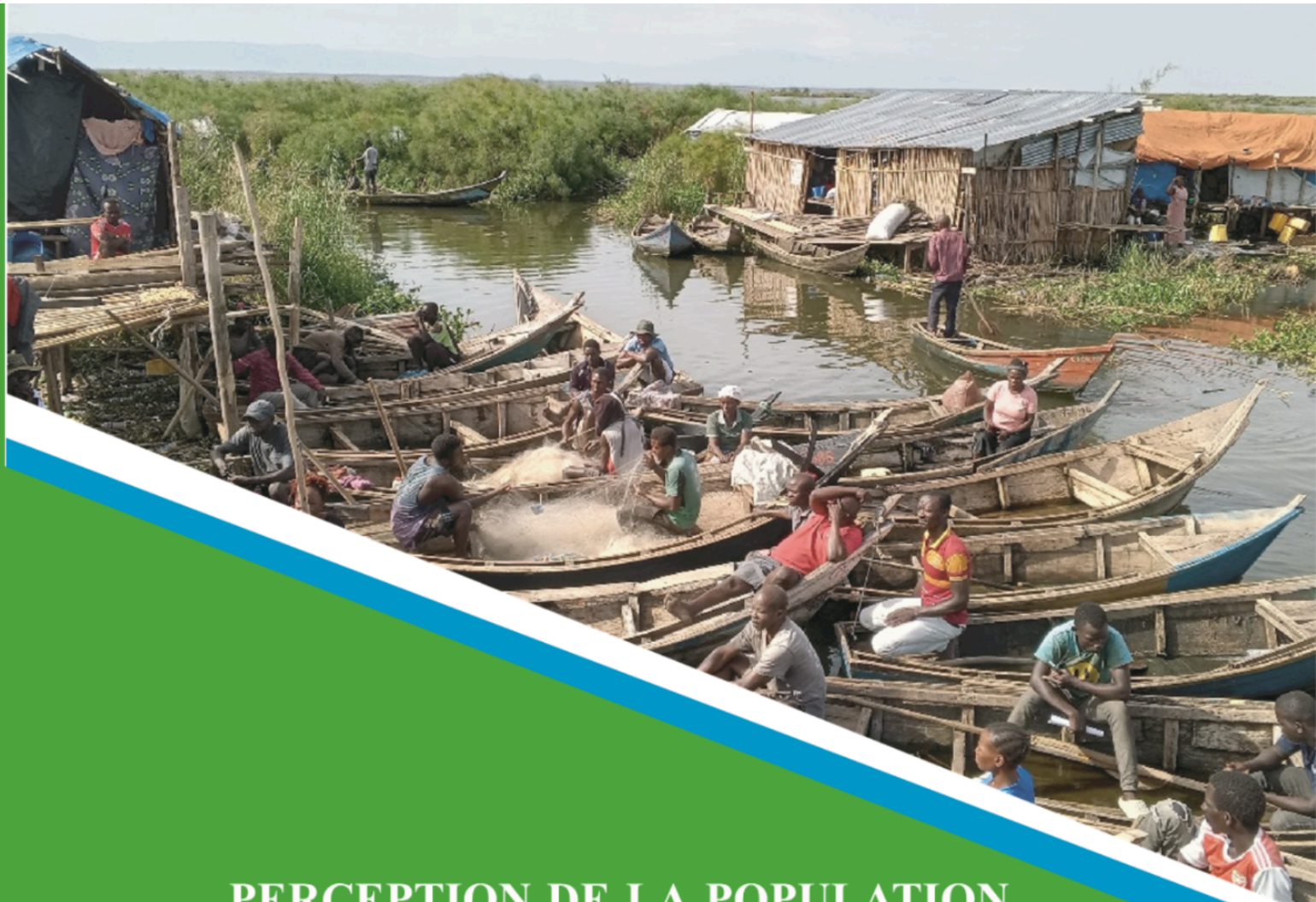




PERCEPTION DE LA POPULATION DES BLOCS I, II ET III SUR L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES DANS LE GRABEN ALBERTINE CONGOLAIS

**Décembre
2025**



CADRE DE CONCERTATION SUR LES RESSOURCES NATURELLES (CdC/RN)

PERCEPTION DE LA POPULATION DES BLOCS I, II ET III SUR L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES DANS LE GRABEN ALBERTINE CONGOLAIS .

Décembre 2025

I. SIGLES ET ABREVIATIONS

ASF	: Avocats Sans Frontières
CDC/RN	: Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles
CLIP	: Consultation Libre, Préalable et Éclairé
Cohydro	: La Congolaise des hydrocarbures
CNOOC	: La China National Offshore Oil Company
CNPAV	: Congo N'est pas à Vendre
CRED	: Civic Response On Environment and Development
EACOP	: East African Crude Oil Pipeline
IE	: Investigate Europe
EIES	: Etude d'Impact sur l'Environnement et social
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FECOPELA	: Fédération des Coopératives des Pêcheurs du Lac Albert
FIDF	: Fédération International pour le Droit de l'Homme
FIDH	: Fédération Internationale pour les Droits Humains
FHRI	: Foundation for Human Rights Initiative
GES	: Gaz à Effet de Serre
GTCRR	: Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové
OFAC	: Office of Foreign Assets Control
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
SAC OIL	: South Africa Congo Oil
SONAHYDROC	: la Société Nationale des Hydrocarbures du Congo
SA	: Société Anonyme
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
UNOC	: Uganda National Oil Company
UPDF	: Force de Défense Patriotique Ougandaise

II. TABLE DES MATIÈRES

I. SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	2
II. TABLE DES MATIÈRES.....	3
III. REMERCIEMENTS.....	4
IV. RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	5
V. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES.....	7
0. INTRODUCTION.....	9
1. Contexte de l'étude et enjeux.....	9
2. Revue des littératures.....	14
2. Méthodologie.....	15
3. Objectif de l'étude.....	17
CHAPITRE I : GRABEN ALBERTINE.....	18
I.1. Description géographique.....	18
I.2. Description historique.....	18
I. 3. Etat de l'exploitation des hydrocarbures.....	20
I.3. 1. Graben Albertine I et II.....	20
I.3.2. Graben Albertine III.....	21
I.3.3. Graben Albertine côté Ougandais.....	22
CHAPITRE II. PERCEPTION DE LA POPULATION SUR L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES DANS LE GRABEN ALBERTINE CONGOLAIS.....	25
II.1. Présentation du résultat.....	25
II.2. Avantages et Inconvénients.....	26
II. 3. Analyse détaillé.....	27
II. 3.1. Impacts environnementaux et sanitaires.....	27
II.3.2. Enjeux Culturels et Sociaux.....	27
II.3.3. Communication et consultation.....	28
II.4. Discussion.....	28
II.4.1. Perception Générale du Projet Pétrolier.....	29
II.4.2.Impacts Environnementaux.....	29
II.4.3.Impacts Économiques.....	29
II.4.4.Santé Publique.....	30
II.4.5.Communication et Consultation.....	30
II.4.6.Attitudes envers le Projet.....	30
II.5. Tendances Transversales.....	30
III. CONCLUSION GÉNÉRALE.....	32
V. BIBLIOGRAPHIE.....	33
IV. ANNEXES.....	36

III. REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes et institutions qui ont rendu cette étude possible. Leurs soutien, leurs conseils et leur collaboration ont été essentiels tout au long de ce projet de recherche.

Nous remercions chaleureusement le Conseil d'Administration pour sa confiance, son orientation stratégique et son soutien indéfectible tout au long de ce projet. Sa vision a été cruciale pour définir le cap de cette initiative.

Nos remerciements les plus sincères vont au 11th Hour Project de la Schmidt Family Foundation, pour son soutien financier décisif. Son engagement à soutenir les initiatives qui « restaurent une relation équilibrée entre les personnes et la planète » et son travail en faveur des droits humains et d'un développement juste ont fourni le cadre idéal pour cette étude critique sur les impacts perçus de l'exploitation des hydrocarbures.

Un remerciement tout particulier est adressé à l'équipe de chercheurs, des enquêteurs et le staff du CdC/RN dévoués. Vos rigueur scientifiques, vos engagements sur le terrain et vos analyses perspicaces des données ont été la pierre angulaire de ce travail. Vos passions pour la découverte ont alimenté chaque étape de cette étude.

Nous exprimons notre respect et notre gratitude aux communautés riveraines d'Irumu, de Mahagi et de Djugu vivant dans la région du graben Albertine congolais, qui ont généreusement partagé leur temps, leurs expériences et leurs perceptions. Vos accueils et vos volontés de partager vos préoccupations concernant les impacts potentiels sur vos modes de vie, principalement basés sur la pêche, l'élevage, l'agriculture et le petit commerce, ont été inestimables. Vos voix sont au cœur de ce travail.

Nous reconnaissons et apprécions la coopération constructive des autorités locales (les chefs de secteurs, des chefferies, les chefs des groupements, chefs des villages) et provinciales (le gouverneur militaire et les Administrateurs de territoires policiers et militaires) du Graben Albertine. Vos facilitations, des échanges et vos intérêts pour les résultats de cette étude sont des atouts majeurs pour un dialogue éclairé sur le développement futur de la région.

Nous gardons à l'esprit le contexte unique du Graben Albertine congolais, un écosystème d'une richesse exceptionnelle abritant une biodiversité précieuse, mais aussi le théâtre d'enjeux économiques et environnementaux complexes liés à l'exploitation des hydrocarbures. Nous espérons que cette étude contribuera de manière constructive aux discussions sur l'avenir de notre province et de ses habitants, bien que menacé par les activités pétrolières du côté Ougandais.

Dieudonné PALUKU KASONIA, Secrétaire Permanent du CdC/RN

IV. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport étudie la perception de la population face aux enjeux attachés à l'exploitation pétrolière dans le Graben Albertine, un territoire situé à la frontière entre la République Démocratique du Congo (RDC) et l'Ouganda, caractérisé par une biodiversité exceptionnelle et une forte densité des populations locales à l'environnement naturel. En juillet 2022, la RDC a lancé un appel d'offres pour l'exploitation de 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers, dont trois se situent dans la province de l'Ituri, notamment autour du lac Albert. Après le changement de gouvernement, les appels d'offres de 27 blocs ont été annulés à cause de défaut et non-respect de la procédure. C'est alors qu'une nouvelle configuration et subdivision de blocs pétroliers de 27 à 52 blocs pétroliers de la cuvette centrale a vu le jour. L'exploitation pétrolière dans cette zone sensible menace la biodiversité, les écosystèmes aquatiques du lac Albert, ainsi que les moyens de subsistance des populations locales (pêche, agriculture, élevage). Des précédents dans d'autres régions comme Moanda montrent déjà des effets néfastes sur la santé, l'environnement et la cohésion sociale.

Malgré l'existence de cadres réglementaires nationaux et internationaux (Accord de Paris, normes de la Banque mondiale), leur application reste défailante. Les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) sont souvent théoriques, peu adaptées et rarement suivies d'actions concrètes. Les mécanismes de compensation et de réparation sont jugés inefficaces ou inexistantes. Les populations concernées sont peu ou mal informées, rarement consultées et largement absentes des processus décisionnels. Cette marginalisation alimente la méfiance envers les entreprises et les autorités.

Dirigée par le Cadre de Concertation sur les Ressources naturelles (CdC/RN), cette recherche a recueilli les perceptions des populations locales concernant les impacts présents et futurs de l'exploitation pétrolière. Une approche méthodologique mixte, analyses documentaires, enquêtes de terrain et focus groups, nous a permis de dresser un tableau représentatif et nuancé des attentes, inquiétudes et propositions des communautés riveraines. En adoptant cette approche par les techniques mixtes, cette recherche s'appuie sur une collecte des données primaires robustes incluant 1141 entretiens individuels complétés par des focus group et analyse anthropologique. Cette triangulation méthodologique a permis non seulement d'avoir l'opinion individuelle que les dynamiques collectives mais également les dimensions culturelles sous-jacentes.

L'analyse révèle un clivage d'opinion marqué par une division nette au sein de la population. Une minorité de 30% est favorable au projet pétrolier en anticipant les avantages économiques tel que l'emploi local à 45%, le développement des infrastructures à 35%. Une majorité significative de 70% s'y est opposé en exprimant de vives préoccupations environnementales telles que la pollution à 65%, la disparition des écosystèmes aquatiques à 75%, les sociales surtout au niveau de potentiel délocalisation de la population et perte de moyen de subsistance de base à 40% et la perte de valeurs culturelles ainsi que d'autres sites culturels importants pour la communauté.

Le climat de méfiance institutionnelle décrit le déficit communicationnel criant et la faible politique de consultation. Le processus de consultation est non inclusif les entreprises échangent plus informations au niveau national, provincial et un peu aux chefs de chefferies ou secteurs mais la communauté non associée. Notons également un manque de transparence sur les risques réels des activités des hydrocarbures.

L'étude identifie des craintes profondes quant aux impacts sur la santé publique sur les potentielles apparition des certaines maladies inhabituelles au sein de la communauté tels que le Cancers, la malformation congénitale. La menace de la dimension sacrée liée à la terre, au lac et aux rivières, héritage des ancêtres, souvent négligée dans l'analyse de coûts bénéfices.

Il existe un fossé significatif entre les promesses de développement économique et la crainte légitime des communautés concernant leur survie socio-environnementale et culturelle. La réussite et la légitimité de tout projet d'exploitation dans le graben Albertine sont conditionnées à la mise en place impérative d'une mécanisme de consultation libre, préalable et éclairée intégrant pleinement les points de vues de la communauté locale dans le processus décisionnels pour une gestion responsable et inclusive des ressources. La transition énergétique vers des sources renouvelables est perçue comme une alternative viable, mais elle reste freinée par des contraintes économiques, politiques et techniques. Elle nécessite des investissements soutenus, des partenariats solides et un renforcement des capacités locales.

V. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Aux Gouvernements de la RDC et de l'Ouganda

- Renforcer et strictement appliquer le cadre réglementaire;
- Geler l'attribution des nouveaux blocs pétrolier et gaziers tant qu'un mécanisme de consultation libre, préalable et éclairé (CLIP) robuste et contraignant n'est pas opérationnel;
- Exiger des Études d'impact Environnemental et Social (EIES) indépendantes et de haute qualité pour chaque projet, avec un suivi strict de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale. La production du rapport et la publication du résultat de l'EIES ne doivent pas être de simples formalités administratives et structurelles.
- Créer un cadre légal national et régional transparent pour les compensation et réparations, incluant des mécanismes des recours accessibles aux populations en cas de dommage
- Garantir la transparence et la redevabilité en publiant tous les documents ou informations ayant un trait avec les activités pétrolières et gazières notamment les contrats, les études d'impact environnemental, les plans de gestion et les accords de compensation en utilisant des plateformes accessibles à la population (Radio, affiche, site internet, ...)
- Mettre en place une synergie de surveillance indépendant et multi-acteurs incluant les gouvernements ougandais et congolais, la société civile et les leaders communautaires, les chefs traditionnels, les experts technique et scientifique, pour superviser toutes les phases des projets du côté congolais tout comme du côté ougandais
- Diversifier l'économie locale dans la région en investissant dans les alternatives durables qui va permettre d'améliorer le secteur de pêche, l'agriculture moderne, le tourisme écologique et d'identifier les ressources énergétiques renouvelables;
- Explorer les voies et moyens de produire des énergies renouvelables en réalisant les études de faisabilité pour la promotion de la transition énergétique dans le Graben Albertine Congolais et ougandais en cherchant des partenariats techniques et financiers internationaux;
- Abandonner définitivement les activités d'exploitation pétrolières et gazières dans le Graben Albertine Congolais et Ougandais.

Aux Entreprises pétrolières et gazières congolaises et ougandaises

- Adopter une approche de consentement et non de simple consultation d'information en mettant en œuvre un processus de consultation libre, préalable et informé (CLIP) bien avant, pendant et après les débuts des chaque activités. Le processus doit être connu, négocié, accepté et adapté culturellement à la communauté et non pour une simple information ;
- Aller au delà des chefs traditionnels et les autorités provinciales, consulter directement toutes les couches de la population y compris les femmes, les jeunes, les pêcheurs, les agriculteurs et les éleveurs dont leurs moyens de subsistance seront menacés ;
- Assurer une communication transparente et continue en divulguant proactives tous les risques environnementaux et sanitaires associés aux projets dans un langage claire et accessibles aux communautés ;

- Établir des canaux de communication permanentes et des mécanismes de règlement des griefs pour répondre rapidement aux préoccupations de la population ;
- Aller au-delà des standards nationaux, régionaux et internationaux adoptés aux normes environnementales et sociales les plus strictes au monde notamment norme de la banque mondiale, normes de IFC, et non se contenter des minimums légaux souvent faibles;
- Développer des plans de développement local concrets en collaboration avec les communautés affectées (pêcheurs, éleveurs et agriculteurs).

A la population congolaise et ougandaise

- S'informer et exiger la transparence en s'organisant en structures communautaires notamment coopératives, mutuelles de solidarité, réseaux d'observateurs de ressources naturelles pour bien avoir un poids collectif dans les négociations et décisions avec les entreprises et le gouvernement.
- Exiger systématiquement l'accès à l'information sur les projets, leurs impacts, et les accords ou cahiers de charge signés au nom de la communauté.
- Participer activement à tous les processus de consultations (réunion ou planification) et exiger que toutes vos préoccupations liées à la pollution du lac, rivières, l'aire, les terres (sacrées) et délocalisation soient non seulement entendues mais également intégrées dans les décisions ;
- Documenter et Revendiquer vos droits à travers les réseaux d'observateurs des ressources naturelles en vous appuyant sur les cadres juridiques nationaux ; régionaux et internationaux relatifs aux droits de la population autochtone, locale et affectée ;
- Envisager et porter des alternatives dans vos débats et visions collectives pour que le développement de votre province ou district ou encore ETDs ne dépende pas uniquement du pétrole mais d'autres secteurs d'économie verte.
- Soutenir et promouvoir les initiatives économiques durables notamment la pêche, agroécologie, écotourisme pour renforcer la résilience de la communauté

A la société civile et aux partenaires internationaux

- Renforcer les capacités de monitoring et plaidoyer en redynamisant les réseaux d'observateurs locaux des ressources naturelles pour surveiller de près les activités des entreprises et l'application des réglementations ;
- Appuyer les médias locaux pour qu'ils assurent un journalisme d'investigation sur le secteur extractif
- Faciliter le dialogue constructif et fournir l'expertise indépendante dans les médiations entre les communautés, les entreprises et le gouvernement ;
- Accompagner la communauté dans l'expertise technique et juridique indépendante pour améliorer leur compréhension des enjeux et leur capacité de négocier avec les autres parties prenantes.

0. INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude et enjeux

Dans une situation mondiale marquée par la recherche d'alternatives énergétiques et la valorisation des ressources naturelles, la République Démocratique du Congo (RDC) se trouve à la croisée des chemins. En juillet 2022, elle a lancé un appel d'offres pour l'exploitation de 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers¹. Ce projet, selon le gouvernement congolais, promet un renforcement de l'économie nationale, mais suscite de nombreuses inquiétudes, notamment dans des zones sensibles comme le Graben Albertine et Tanganyika, les parcs nationaux, les aires protégées et les réserves nationales.

Concernant la province de l'Ituri, qui fait objet de notre étude, le bloc graben albertine s'étend sur le littoral du lac Albert et partage avec l'Ouganda le même gisement.

L'exploitation des hydrocarbures dans et autour du lac Albert suscite de vives inquiétudes, notamment en raison des impacts environnementaux et écologiques sur ce territoire crucial pour les populations locales. Le lac Albert, abritant une biodiversité unique, notamment des poissons endémiques comme le Lates macrophthalmus, est menacé par les projets pétroliers, notamment ceux mis aux enchères par la RDC en 2022. La crainte d'une pollution irréversible due à des fuites d'hydrocarbures, pourrait non seulement déstabiliser l'écosystème aquatique, mais également ruiner les moyens de subsistance des communautés locales, notamment les pêcheurs, les agriculteurs et les éleveurs.²

Par ailleurs, l'accord en cours avec l'Ouganda pour permettre l'accès au pipeline EACOP, qui reliera le pétrole du Graben Albertine à l'océan Indien, amplifie ces préoccupations et l'exploitation de pétrole dans les zones d'intérêts communs entre la RDC et l'Ouganda. L'EACOP, soutenu par des multinationales pétrolières, est fortement contesté en raison des risques environnementaux, dont la dégradation de la biodiversité du lac, la contamination de la chaîne alimentaire, et la perturbation de l'équilibre écologique local. Les habitants du lac et du bassin de semliki, avaient dénoncé les conséquences négatives des précédentes explorations pétrolières, et les autres chercheurs ont averti que l'impact sur la faune aquatique pourrait être dévastateur.³

Face à ces enjeux, de nombreux militants écologistes et chercheurs plaident pour une transition énergétique juste vers des alternatives aux énergies renouvelables et la protection de cette biodiversité que la RDC semble compromettre dans l'espoir de

¹ <https://www.drcbidround2022.com/documents>

²

<https://fr.mongabay.com/2023/10/craintes-pour-le-lac-albert-alors-que-le-gouvernement-negocie-lacces-au-pipeline-eacop/>

³

<https://fr.mongabay.com/2023/10/craintes-pour-le-lac-albert-alors-que-le-gouvernement-negocie-lacces-au-pipeline-eacop/>

bénéfices économiques. La négociation de l'accès au pipeline semble déséquilibrée, la RDC risquant de brader son patrimoine naturel pour des ressources dont ses citoyens ne profiteront probablement pas.

Actuellement, par rapport à ces conséquences à travers le monde, l'exploitation du pétrole est en voie d'être abandonnée car les effets négatifs sont comptés à plusieurs niveaux. Ces défauts regroupés en la destruction profonde de l'environnement (cause principale du changement climatique, dévastation des écosystèmes, violation du droit de l'homme et tant d'autres), créent plusieurs dérèglements dans la vie de l'écosystème.

En RDC, l'exploitation pétrolière se limite actuellement à la région côtière de Moanda, les études menées sur ses impacts, notamment celles de l'Université de Lubumbashi et des organisations telles que Investigate Europe (IE) et le Forum d'Investigation Environnementale (EIF)⁴, ont déjà révélé de nombreuses conséquences néfastes, particulièrement sur la santé publique des communautés locales⁵. Aujourd'hui, l'assemblée provinciale du Kongo Central a effectué une mission de contrôle parlementaire sur les impacts négatifs des activités de PERENCO sur l'environnement, l'écosystème, la santé et la vie socio-économique de la communauté de Moanda. A l'issue de résultat de ce rapport de contrôle parlementaire, que la Société PERENCO est convoquée à l'assemblée provinciale. Les populations riveraines des blocs I, II et III ne seraient pas épargnées aux conséquences accompagnant l'exploitation et l'utilisation des ressources pétrolières regorgeant les blocs précités. De plus, les controverses liées à l'exploitation des blocs pétroliers du Graben Albertine dont l'histoire est marquée par une succession d'opérateurs pouvant utiliser diverses technologies, font de cette région un terrain d'étude sur la finalité d'environnement et de l'écosystème.

En dépit de ses multiples conséquences, le Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles (CdC/RN) juge essentiel de mener une étude de perception auprès des populations riveraines des zones concernées par ces blocs pétroliers, afin de mieux comprendre leurs connaissances et opinions sur les enjeux liés à l'exploitation pétrolière et ses conséquences futures. Cette recherche s'inscrit particulièrement dans une démarche axée sur la protection de l'environnement et de l'écosystème. La question du choix entre les fossiles et les énergies renouvelables divise actuellement le monde mais les conséquences du retard dans le choix énergétique et la pression de l'homme sur les ressources naturelles sont très visibles notamment le réchauffement de la planète et le changement climatique qui crée les catastrophes naturelles de tout genre.

La RDC fait face à un dilemme entre un pays solution pour lutter contre le changement climatique et un potentiel grand producteur des hydrocarbures mondial. La problématique de gouvernance, la vision, la planification énergétique intégrée intersectorielle est un tabou pour le système actuel du fonctionnement du gouvernement congolais. D'une part la RDC à travers le ministre de l'environnement et Développement durable et le ministre de mines se présente comme pays solution

⁴ <https://eiforum.org/>

⁵ [https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CRIS%20D%E2%80%99ALARME%20DES%20COMMUNAUTES%20LOCALES%20\(2\).pdf](https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CRIS%20D%E2%80%99ALARME%20DES%20COMMUNAUTES%20LOCALES%20(2).pdf)

grâce à ses réserves à crédits carbone de la forêt du bassin du Congo et ses minerais stratégiques (lithium, Cobalt, 3T, Germanium, ...) qui contribuent à la transition énergétique. D'autre part la RDC à travers le ministre des hydrocarbures lance la vente à jachères de ses blocs pétroliers et gaziers qui détruirait non seulement la forêt du bassin du Congo, le fleuve Congo et ses affluents mais également les parcs et les réserves naturelles, parcs nationaux, aires protégées et tout écosystème qui s'y trouvent.

Malgré l'existence de normes nationales, régionales et internationales sur la gouvernance environnementale et sociale dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles, leur application reste théorique ou partielle et la population en paie le prix.

Les entreprises pétrolières sont soumises à des normes environnementales internationales et nationales afin de limiter leurs impacts écologiques. Au niveau international, des accords comme l'Accord de Paris sur le climat visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à protéger la biodiversité. Les normes de la Banque mondiale et des institutions financières internationales stipulent également des exigences de respect des normes environnementales. Néanmoins, en pratique, il existe souvent des écarts entre les actions des entreprises et les exigences légales ou de bonnes pratiques. Dans le contexte des blocs Albertine, ces entreprises doivent appliquer des mesures de prévention, comme la gestion des déchets, la surveillance des écosystèmes, ou l'utilisation de technologies moins polluantes. Les conséquences sur la biodiversité peuvent être dramatiques : destruction d'habitats, pollution de l'eau et des sols, et perturbation des écosystèmes locaux. Cela va à la rencontre des engagements mondiaux en matière de préservation de l'environnement, comme ceux définis par la Convention sur la diversité biologique.

Les études d'impact environnemental sont censées prévoir les effets potentiels de l'exploitation sur l'environnement et proposer des mesures d'atténuation. Cependant, ces prévisions peuvent ne pas correspondre à la réalité, notamment à cause de l'absence de données précises, de l'imprévision des impacts à long terme ou d'une application défailante des mesures. Dans le cas des blocs Albertine, des écarts peuvent apparaître entre ce qui était prévu dans les études et ce qui se passe réellement sur le terrain (par exemple, des fuites de pétrole ou une dégradation de la qualité de l'eau). Les autorités congolaises et les entreprises peuvent gérer ces divergences par un suivi rigoureux, des audits réguliers et l'engagement dans un dialogue transparent avec les parties prenantes, y compris les communautés locales et les ONG. Il est également essentiel d'adopter des pratiques plus responsables, favorisant une transition énergétique progressive.

Les mécanismes de réparation sont cruciaux pour réparer les dégâts causés par l'exploitation pétrolière. Ceux-ci peuvent inclure des fonds pour la réhabilitation des écosystèmes, des compensations financières pour les communautés locales affectées, ou des programmes de reboisement et de restauration des habitats. L'ONU promet la transition vers des énergies zéro fossile d'ici 2050. Cependant, en l'absence d'un cadre juridique efficace en RDC, les mécanismes de réparation peuvent être défectueux. Des initiatives volontaires des entreprises et une pression accrue de la société civile et des organisations internationales peuvent aider à combler ce vide.

La compensation doit être juste et équitable, prenant en compte les dommages causés à la fois aux populations locales et à la biodiversité. Cela pourrait inclure des compensations financières, des initiatives de développement durable, des accès améliorés aux services comme la santé et l'éducation, ainsi que des programmes visant à restaurer les écosystèmes locaux. La justice environnementale peut être renforcée par des mécanismes de gouvernance participative qui impliquent les communautés dans la prise de décisions. Les populations locales doivent être consultées sur les formes de compensation qui leur seront les plus bénéfiques.

La société civile joue un rôle fondamental dans la régulation de l'exploitation pétrolière, en veillant à ce que les entreprises respectent les normes environnementales et en servant de relais entre les populations locales et les autorités. Elle peut également aider à surveiller les impacts environnementaux en utilisant des technologies de suivi participatif, telles que les systèmes d'information géographique ou la surveillance par satellite. En outre, elle peut sensibiliser les communautés aux enjeux environnementaux et faire pression pour que les entreprises adoptent des pratiques plus durables.

Pour renforcer l'implication de la société civile, il est essentiel de favoriser les partenariats entre les ONG, les autorités locales et les entreprises. Cela peut inclure la formation de communautés locales pour leur permettre de surveiller les impacts de l'exploitation pétrolière et d'être actifs dans la mise en place de solutions alternatives. Les organisations de la société civile peuvent également jouer un rôle de médiateur dans les négociations entre les parties, en veillant à ce que les décisions prises tiennent compte des préoccupations environnementales et sociales. En somme, la conciliation entre développement économique et protection de l'environnement en République démocratique du Congo dépendra de la capacité collective : autorités, entreprises, communautés et partenaires internationaux à promouvoir une exploitation responsable de ses ressources naturelles.

En effet, les engagements mondiaux, tels que ceux du Pacte de Paris, visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection des écosystèmes. Cependant, dans des zones comme les blocs Albertine, les pratiques des entreprises pétrolières ne sont pas toujours alignées avec ces engagements. Les entreprises, dans leur quête de rentabilité, peuvent négliger certains aspects de la protection de l'environnement, comme la gestion des déchets toxiques, le traitement de l'eau polluée ou la préservation des habitats naturels. Cela entraîne des conséquences directes sur la biodiversité locale, avec des risques de destruction des écosystèmes fragiles, de contamination des sols et de l'eau, et de dégradation des habitats fauniques, notamment dans les zones humides et les forêts tropicales. Les actions de prévention, comme l'adoption de technologies moins polluantes et la gestion des risques écologiques, peuvent être partiellement respectées, mais l'application réelle reste insuffisante en raison de la faiblesse des mécanismes de contrôles locaux et du manque de sanctions.

Les EIES, bien que nécessaires, peuvent parfois se baser sur des modèles théoriques ou sur des données limitées qui ne permettent pas de tirer pleinement sur la complexité des écosystèmes locaux. Par exemple, elles peuvent sous-estimer la portée des impacts sur la qualité de l'eau, la destruction des habitats ou la pollution des sols. De plus, les études d'impact sont souvent réalisées avant le début de l'exploitation et

ne prennent pas toujours en compte l'évolution des pratiques industrielles ou l'ampleur réelle des perturbations.

Les autorités congolaises, en raison de la faiblesse de leurs mécanismes de suivi et de régulation, peuvent avoir des difficultés à contrôler efficacement la mise en œuvre des recommandations issues de l'EIES. Cela peut entraîner des divergences importantes entre ce qui était prévu et ce qui se passe sur le terrain. L'absence d'un cadre de gestion dynamique, réactif aux effets réels de l'exploitation, rend difficile la gestion des impacts négatifs et freine les efforts vers une transition énergétique durable.

Les mécanismes de réparation, comme la compensation carbone ou la renaturation, sont souvent défectueux pour réparer les dommages graves et durables causés par l'exploitation pétrolière. De plus, en l'absence d'un cadre juridique national robuste, les entreprises ne peuvent pas être tenues de mettre en œuvre des mesures de compensation effectives et à long terme. Les initiatives de compensation carbone, par exemple, peuvent ne pas suffire à restaurer les écosystèmes locaux, surtout si elles ne sont pas accompagnées de projets de reboisement ou de restauration des habitats spécifiques affectés par l'exploitation.

Une solution plus efficace pourrait passer par une coordination internationale et un soutien gouvernemental renforcé, mais cela nécessiterait une volonté politique forte et une meilleure gouvernance des ressources naturelles. Les autorités congolaises, souvent limitées par des moyens financiers et logistiques, peinent à garantir que les réparations nécessaires soient mises en œuvre de manière transparente et efficace.

La société civile a un rôle crucial dans la promotion d'une gouvernance environnementale transparente et dans la surveillance des impacts environnementaux de l'exploitation pétrolière. Elle peut notamment dénoncer les abus, demander des comptes aux entreprises et sensibiliser les populations locales aux enjeux environnementaux. Cependant, ses capacités sont souvent entravées par l'absence d'accès aux informations clés (comme les données environnementales ou les rapports d'audit), la faiblesse des mécanismes de protection des droits des activistes et le manque de financement pour mener des actions efficaces.

Renforcer la société civile passe par la formation, le soutien à l'accès à l'information et la création de partenariats avec les autorités locales et internationales. Cela permettra de renforcer sa capacité à agir efficacement pour favoriser une transition énergétique responsable.

Les groupes locaux sont les premiers touchés par les impacts de l'exploitation pétrolière, que ce soit par la dégradation de l'environnement ou les changements dans leurs modes de vie. Cependant, leur implication dans les processus décisionnels est souvent insuffisante. Ils ne sont pas toujours informés des enjeux environnementaux et sociaux liés à l'exploitation, ni des alternatives énergétiques durables qui pourraient bénéficier à leurs communautés.

Une meilleure consultation et une implication active de ces groupes dans les décisions sont nécessaires pour assurer que leurs préoccupations soient prises en compte. Des programmes d'éducation et de sensibilisation à la transition énergétique, ainsi qu'une plus grande transparence dans la prise de décisions, pourrait aider à transformer leur perception et à les intégrer dans la transition vers des alternatives énergétiques durables.

Les énergies renouvelables, comme l'énergie solaire et éolienne, sont une alternative prometteuse à l'exploitation pétrolière. Cependant, leur adoption est freinée par des obstacles économiques et infrastructurels. Le coût initial d'investissement est élevé, et la RDC manque des infrastructures nécessaires pour la production et la distribution à grande échelle de ces énergies. De plus, certaines régions du pays n'ont pas accès à un réseau électrique fiable, ce qui rend difficile l'implantation de solutions d'énergie renouvelable.

Pour favoriser une transition vers les énergies renouvelables, il est essentiel de réduire les coûts des technologies, d'améliorer l'infrastructure énergétique et de mettre en place des politiques de soutien, tant au niveau national qu'international. Une approche coordonnée, associant les acteurs privés, les gouvernements et les organisations internationales, est cruciale pour surmonter ces obstacles.

Pour clore, sans un renforcement conjoint des mécanismes de régulation, de la transparence, et de la participation des acteurs locaux, la transition énergétique en RDC risque de demeurer une promesse inachevée, incapable de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux posés par l'exploitation pétrolière.

2. Revue des littératures

Pour ancrer cette étude dans un cadre scientifique rigoureux, une revue de littérature ciblée a été effectuée. Celle-ci montre que l'exploitation des hydrocarbures dans le Graben Albertine suscite depuis plusieurs années l'intérêt de chercheurs, journalistes et ONG tant du côté congolais que ougandais qui ont pu effectuer des études analogues.

Si l'exploitation des ressources peut conduire au développement économique, elle se fait souvent au prix d'une dégradation de l'environnement et d'une perturbation culturelle (Bebbing, 2012, Le billon, 2014)⁶

L'importance de l'engagement communautaire et la nécessité d'une communication transparente de la part des entreprises et des entités gouvernementales (Ferguson, 2015⁷)

Elodie TOTO, Journaliste Correspondante Afrique Central allègue : « qu'au bord du lac Albert, l'inquiétude se fait sentir. La population, qui vit en grande partie de la pêche, craint que des multinationales viennent exploiter les gisements pétroliers du lac. Le Graben Albertine comprend le lac Albert, à cheval entre la RDC et l'Ouganda et le lac Edouard. Le lac est bordé de plaines marécageuses et par les Monts Bleus, une chaîne de montagne située dans son extrémité nord. Les terres environnantes sont riches en biodiversité...On y trouve des lions, des éléphants, une importante population de crocodiles du Nile et plus de 400 espèces d'oiseaux. En RDC, elles sont urbanisées et utilisées pour l'agriculture de subsistance tandis que le lac lui-même fournit des poissons pour les régions environnantes. On estime que 20.000 personnes y pêchent. Le lac abrite entre 40 et 55 espèces de poissons...Cette biodiversité se

⁶ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2214790X14000860>

⁷

https://www.researchgate.net/publication/306923470_Give_a_Man_a_Fish_Reflections_on_the_New_Politics_of_Distribution_by_James_Ferguson_Durham_Duke_University_Press_2015_280_pp

trouve aujourd'hui menacée par l'exploitation pétrolière. En Ouganda, l'extraction a déjà commencé. La RDC veut faire de même mais...».⁸

Le Congo n'est pas à vendre (CNPAV) exprime à son tour son indignation en disant que : « Dans le cadre des blocs pétroliers 1 et 2 du Graben Albertine où le permis était déjà expiré autant que le permis de Total dans le bloc 3, le gouvernement accepte de donner à la société Ventora de Dan Gertler la somme de 240 millions de dollars (américains). Ce qui veut dire, pendant que les choses n'ont pas encore commencé, le pays ne fait que s'endetter. Et avec ça, les majors ne vont pas venir pour exploiter le pétrole, ceux qui vont venir seront des spéculateurs qui vont chercher à vendre à moins cher pour revendre à plus cher, ou encore pour garder ça, comme on a fait avec Dig oil, avec Dan Getler, ils gardent et demandent au gouvernement de rembourser le temps passé pour des investissements qu'on n'a pas évalués ».⁹

Megan S. Lee et Cliff Abenaitwe se demandent : « Dans la région écologiquement sensible d'Albertine, une marée noire serait un cauchemar pour le pays, le bassin du Nil et le monde. Les efforts du gouvernement pour atténuer les impacts seront-ils suffisants ? ».¹⁰

En 2022, L'ONG américaine Greenpeace avait produit avec d'autres ONG un rapport pour dénoncer et relayer les voix des communautés locales contre les appels d'offres des 27 blocs. Ce rapport des ONG révèle que parmi les blocs pétroliers à exploiter, au moins 13 chevauchent des zones protégées, parmi lesquelles se trouve le Parc national des Virunga, situé à l'Est de la RDC et classé site patrimoine mondial de l'UNESCO.¹¹

Les travaux examinés révèlent une convergence de préoccupations autour des risques écologiques, des pressions exercées sur les populations locales, et de la mauvaise gouvernance. Ils mettent aussi en lumière des exemples internationaux et régionaux, notamment les cas documentés par Greenpeace, ou encore les critiques du consortium « Le Congo n'est pas à vendre », soulignant ainsi le manque de garanties de durabilité dans les projets pétroliers actuels.

2. Méthodologie

2.1. Approche de recherche

Pour répondre aux questions soulevées, une démarche méthodologique qualitative a été adoptée. Elle combine les questionnaires, les entretiens et focus groups pour

⁸

<https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/rdc-inqui%C3%A9tudes-des-communaut%C3%A9s-locales-face-%C3%A0-la-volont%C3%A9-affich%C3%A9e-des-autorit%C3%A9s-dexploiter-le-p%C3%A9trole-du-lac-albert/>

⁹

<https://actualite.cd/2024/07/11/blocs-petroliers-et-gaziers-en-rdc-deux-ans-apres-le-lancement-dappels-doffres-pour>

¹⁰ <https://infonile.org/fr/2021/07/le-premier-petrole-ougandais-quels-sont-les-enjeux/>

¹¹

<https://www.greenpeace.org/africa/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/56548/rdc-greenpeace-afrique-se-rejouit-de-la-annulation-de-lappel-doffres-pour-27-blocs-petroliers-et-exhorte-le-gouvernement-congolais-a-renoncer-definitivement-a-ce-processus/>

mieux cerner les réalités vécues par les populations des blocs pétroliers du Graben Albertine I, II et III dont voici quelques démonstrations :

1. Collecte de données qualitatives par des enquêtes et entretiens consistant à comprendre les connaissances et opinions des populations locales sur les impacts actuels et futurs de l'exploitation pétrolière ;
2. Analyse comparative des bénéfices et défis de l'exploitation pétrolière consistant à présenter les réponses des habitants concernant les bénéfices et défis de l'exploitation pétrolière, en le comparant avec des exemples concrets d'autres pays ;
3. Discussions avec les leaders communautaires, enseignants, responsables des églises et les autres leaders d'opinion consistant à comprendre comment la communauté est impliquée dans les décisions liées à l'exploitation pétrolière ;
4. Rencontre avec des groupes divers : éleveurs, agriculteurs, commerçants et pêcheurs pour mieux comprendre la participation des différents groupes socio-économiques et les effets perçus sur leurs activités futures ;
5. Synthèse et analyse des données relatives aux résultats des enquêtes, entretiens, focus groupes et observations pour dégager les principales perceptions, défis et recommandations.

2.2. Collecte de données

Lors de collecte de données, deux approches ont été d'application, notamment l'approche documentaire et d'interview. L'approche documentaire nous a guidé à comprendre les enjeux sur l'exploitation des hydrocarbures en s'inspirant des études antérieures en vue de sensibiliser les communautés riveraines.

L'approche par interview, nous a permis d'élaborer une série des questionnaires structurés destinées à la communauté pour mesurer le niveau de compréhension et de connaissance générale sur les exploitations pétrolières en vue de récolter les avis des communautés sensibilisées sur les avantages et inconvénients de l'exploitation des hydrocarbures.

2.3. Échantillons

Le choix d'échantillonnage a été fait de deux manières :

- **Aléatoire** : il consistait de poser des questions à toute personne qui se sentait aisée à répondre à nos questions.
- **Focus group** :

Nous avons prélevé l'échantillonnage aléatoire et accumulé. Pour ce faire, nous avons visé les différentes catégories des couches de la population comprises entre les jeunes de 18 ans révolus, les personnes de troisième âge, les hommes et femmes.

En ce stade, les questionnaires d'enquêtes, nous ont permis d'obtenir des données sur des matières spécifiques, tels que l'impact environnemental, les attentes économiques, et la perception générale de l'industrie pétrolière tandis que le Focus groups, nous ont servis à explorer les perceptions communes ou divergentes au sein

de groupes sociaux spécifiques, comme les agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, commerçants ou leaders communautaires, sur des sujets tels que la gouvernance et les bénéfices économiques.

3. Objectif de l'étude

De façon globale, cette étude présente les perceptions des populations des régions concernées sur les enjeux liés à l'exploitation pétrolière dans le bloc du Graben albertine I, II et III.

D'une manière spécifique, nous tâcherons de :

Présenter les connaissances et opinions des populations locales sur l'impact actuel et futur de l'exploitation pétrolière dans cette zone ;

Présenter les réponses précises données par les habitants concernant les bénéfices et les défis de l'exploitation du pétrole, en utilisant des exemples concrets d'autres pays pour illustrer les effets ;

Présenter le résultat de discussion avec les leaders communautaires, enseignants, les responsables des églises et d'autres leaders d'opinion pour comprendre comment la communauté est impliquée dans les décisions qui affectent leur avenir à travers l'exploitation pétrolière ;

Présenter le résultat de la rencontre des divers groupes tels que les enseignants, agriculteurs, commerçants et pêcheurs pour mieux comprendre leur niveau de participation et les avantages ou inconvénients perçus de l'exploitation pétrolière dans leurs activités futures.

Enfin, l'objectif principal de cette étude est de recueillir une diversité d'opinions, comprendre la perception des bénéfices et des risques, mais aussi d'évaluer l'implication des communautés dans la gouvernance de ces ressources. Cette approche participative garantit une représentativité sociale et permet de tirer des recommandations au profit du vécu quotidien des membres de la communauté locale.

CHAPITRE I : GRABEN ALBERTINE

Pour situer les enjeux dans leur contexte géographique, historique et géopolitique, cette étude présente une analyse approfondie du Graben Albertine, zone frontalière entre la RDC et l'Ouganda, stratégique à la fois pour sa richesse en hydrocarbure et sa biodiversité.

I.1. Description géographique

D'une superficie de 17090 Km², le Graben Albertine est segmenté en 5 blocs d'exploration dont les blocs I et II couvrant le Lac Albert, le Bloc III, la vallée de Semliki et les blocs IV et V le Lac Edouard dans le parc de Virunga ¹². Le bloc I, II, III, IV et V sont des zones d'importance stratégique en raison de ses ressources naturelles abondantes particulièrement riche en pétrole et représente un des plus grands projets d'exploitation des hydrocarbures en RDC. Plus précisément, il couvre les territoires de Mahagi, Djugu et Irumu en province de l'Ituri¹³ et le territoire de Beni, Lubero et Rutshuru dans la province du Nord-Kivu.

Le bloc Albertine I, II et III couvre une superficie de plusieurs milliers de kilomètres carrés, s'étendant à travers les différents territoires. Plus précisément, il couvre les territoires de Mahagi, Djugu et Irumu en province de l'Ituri¹⁴ et le territoire de Beni en province du Nord Kivu. Le bloc Albertine I se situe dans le territoire de Mahagi, à proximité du lac Albert, un vaste étendue d'eau frontalière avec l'Ouganda. Le bloc Albertine II, quant à lui, se trouve dans le territoire de Djugu et d'Irumu, incluant des zones stratégiques comme Tchomia et Kasenyi. Enfin, le bloc Albertine III est situé dans le territoire d'Irumu et une partie du territoire de Beni, couvrant des zones importantes de la chefferie de Walendu Bindi, avec des localités comme Gety et Bukiringi, la chefferie de Bahema Boga, Bahema Mitego, Bahema Sud et Banyali Tchabi et Banane Kainama.

Les zones visées par ces blocs pétroliers sont en grande partie constituées du lac, de forêts tropicales, ainsi que de terres agricoles. Plusieurs communautés locales, souvent agricultrices, pêcheuses, ou éleveuses habitent traditionnellement ces régions. Ces terres sont densément peuplées, et la biodiversité y est très riche, ce qui peut constituer à la fois un atout et un défi dans le cadre de l'exploitation des ressources pétrolières, surtout en raison des impacts environnementaux possibles. Les groupes sociaux qui peuplent ces territoires sont issus de diverses communautés ethniques.

I.2. Description historique.

La présence de pétrole a été décelée dans cette région frontalière depuis longtemps. Le côté ougandais du lac est exploré dès 1938 entre 1952 et 1954 du côté congolais par

¹² Prof. Dr Ongendangenda Tienge Albert : la vallée du rift est-africain ; géologie et ressources en hydrocarbures. Directeur général d'energulf Congo s.a.r.l P7

¹³ IDEM

¹⁴ IDEM

Shell¹⁵. Il a fallu attendre 1997 et la signature d'un premier contrat¹⁶ d'exploration entre le gouvernement ougandais et Heritage Oil pour constater un regain d'intérêt pour le lac Albert.

Le gouvernement congolais a été approché le 26 juin 2002 par la firme britannique Heritage Oil pour étudier le potentiel pétrolier de ce bloc I, II et III de la Province de l'Ituri¹⁷. Celui-ci après celui signé à Kinshasa le 2 juin 2002, portant sur l'exploration d'un immense périmètre de 30 000 kilomètres carrés allant de la ville de Rutshuru, au sud du lac Édouard, jusqu'à Mahagi, à la pointe nord du lac Albert¹⁸. L'arrivée de la firme Tullow Oil au Congo en 2006, a confirmé cet intérêt renouvelé¹⁹.

En dépit de cet accord, la prospection n'a pas évolué du côté congolais du fait entre autres du contexte sécuritaire qui ne s'est véritablement amélioré²⁰. Cependant, elle s'est développée du côté ougandais, entraînant un regain de tension entre les deux pays, en particulier à propos de la souveraineté sur l'île de Rukwanzi²¹.

Le travail de prospection progresse sur la rive ougandaise du lac dans un climat de tension post-conflit. Héritage de la guerre, le ressentiment congolais vis-à-vis de Kampala est alimenté, entre autres, par le refus du pouvoir ougandais de payer les réparations de guerre auxquelles il a été condamné. Expression de cette frustration, de nombreux Congolais accusent les sociétés travaillant en Ouganda de forer en biais dans le lac et, se faisant, de « voler le pétrole congolais »²². Le 1er août 2007, les Forces armées de la RDC (FARDC) ont arrêté quatre soldats des Forces de défense patriotique ougandaises (UPDF), les accusant d'avoir traversé la frontière à Rukwanzi. Le 8 septembre 2007, grâce aux bons offices du Président tanzanien, Joseph Kabila et Yoweri Museveni ont signé à Ngurdoto des accords selon lesquels les deux parties s'engagent à améliorer leur coopération, notamment dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers transfrontaliers²³.

¹⁵[https://www.jstor.org/stable/resrep32195.5 ?](https://www.jstor.org/stable/resrep32195.5?)

¹⁶https://www.jstor.org/stable/10.2307/resrep32195.5&ved=2ahUKEwiT5u2_nLSLAXUqg_OHHWx1BqYQFnoECBcQAQ&usg=AOvVaw0oBOoIWqW41_ff0sT3W3FG

¹⁷https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualite%25C3%25A9s/2002/06/26&ved=2ahUKEwiQj66jnrSLAXXNhv0HHWt-KvgQFnoECBYQAQ&usg=AOvVaw0h_j53CNTqoAOhhDti-qNj

¹⁸https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1053_fr.html&ved=2ahUKEwisjOTgn7SLAXVF7rsIHfUFEfwQFnoECBgQAQ&usg=AOvVaw3up9xpFZ7M7Sqc_QB14MXz

¹⁹ Idem 7

²⁰https://www.legal-tools.org/doc/702fe5/pdf&ved=2ahUKEwjlvrXpoLSLAXWgqf0HHV1WH4cQFnoECCIAQAQ&usg=AOvVaw0c5mvnZEwr_AP9PArcY6Os

²¹

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.iris-france.org/176212-totalenergies-en-ouganda-quelles-marges-de-manoeuvre-quels-enjeux/&ved=2ahUKEwj41_ymorSLAXXvif0HHQvhFIQQFnoECAoQAw&usg=AOvVaw3ig5GDrVlA-ReocaOIGK0

²²https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.jstor.org/stable/10.2307/resrep32195.5&ved=2ahUKEwigs_TjorSLAXWehf0HHRWSAicQFnoECEgQAQ&usg=AOvVaw0oBOoIWqW41_ff0sT3W3FG

²³https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.droitcongolais.info/filles/0.42.09.07-Accord-bilaterale-du-8-septembre-2007_Cooperation.pdf&ved=2ahUKEwjpzCFEQLSAXWQ-LsIHfgyNOYQFnoECBcQAQ&usg=AOvVaw0laHiESMMBb3aLCYMeE687

I. 3. Etat de l'exploitation des hydrocarbures

I.3. 1. Graben Albertine I et II

En 2006 sous le ministre des hydrocarbures Banamuhere les blocs pétroliers Graben Albertine I et II étaient attribués à la société Anglaise Tullow, en 2008 sous le ministre Lambert Mende à la société Sud-Africaine Divine et en 2010 avec le ministre Célestin Mbuyu à la société Britannique des Iles Vierges Caprikat²⁴.

En mai 2010 la RDC, Oil of Congo et l'association CAPRIKAT, BVI et Foxwelp BVI où l'homme d'affaire Israël Dan Gertler et son groupe Le Fleuret est l'actionnaire majoritaire va signer le contrat de partage de production sur le bloc 1 et 2 du Graben Albertine pour une période de cinq ans, soit de 2010 à 2015.²⁵ Au mois de juin 2010, Oil of Congo va signer à son tour avec le gouvernement un accord de cinq ans qui lui permet de mener les activités d'explorations dans les blocs 1 et 2 du Graben Albertine sur le lac Albert.²⁶ La première campagne sismique était effectuée entre décembre 2011 et mars 2012, la deuxième campagne sismique s'était achevée en août 2013.²⁷

Critiquée par les ONG sur l'accord avec Dan Gertler, la campagne Congo n'est pas à vendre réclamait la publication de cet accord. Selon le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC), entre 2010 et 2012, la RDC aurait perdu plus de 1,36 milliard de dollars de revenus en raison de la sous-évaluation des actifs miniers vendus à des sociétés offshores liées à Gertler. En 2013, Gertler a vendu au gouvernement de la RDC pour 150 millions de dollars les droits sur un bloc pétrolier que Gertler avait acheté au gouvernement pour seulement 500 000 dollars, soit une perte de 149,5 millions de dollars de revenus potentiels ».²⁸

Jeudi 14 novembre 2024, au 10^{ème} Forum Makutano tenu à Kinshasa, le ministre Molendo Sakombi annonce que les blocs pétroliers 1 & 2 (Graben Albertine) ont été récupérés à 100 % par l'état congolais jadis propriété du Group Ventora.²⁹

La campagne Le Congo n'est pas à vendre note avec satisfaction l'expiration des permis de recherche pour les blocs 1 et 2 du Graben Albertine, qui avaient été octroyés en 2011 de manière opaque à des sociétés affiliées à Dan Gertler. Nous saluons la lettre du Ministère des Hydrocarbures qui marque la fin du contrat de partage de production y correspondant, et qui demande à la société affiliée à Dan Gertler de transmettre au Gouvernement congolais tous les résultats d'exploration faite sur les deux blocs ».³⁰

²⁴ <http://iturionline.blogspot.com/2010/06/dun-ministre-un-autre-le-petrole-de.html>

²⁵ http://french.china.org.cn/foreign/txt/2013-07/30/content_29564331.htm

²⁶ Idem

²⁷

²⁸

<https://www.jeuneafrique.com/1323045/economie-entreprises/rdc-dan-gertler-promet-de-restituer-tous-les-permis-et-licences-de-son-groupe/>

²⁹ <https://topcongo.live/articles/dan-gertler-se-retire-totalement-de-la-rdc>

³⁰

<https://congomines.org/reports/2153-fin-du-contrat-de-partage-de-production-des-blocs-petroliers-1-2-du-graben-albertine>

I.3.2. Graben Albertine III

Les activités pétrolières dans le bloc albertine III ont débuté en 2007 avec la signature d'un contrat de partage de production entre l'État congolais, South Africa Congo Oil (SAC Oil) et la Congolaise des hydrocarbures (Cohydro). Ce bloc possède des réserves importantes en hydrocarbures, estimées entre 7 et 32 millions de barils du pétrole³¹.

Le groupe français Total, qui opère sur le bloc 3 en association avec Semliki et la Cohydro (Congolaise des hydrocarbures, société publique), a entamé, en janvier 2016, des relevés sismiques. Total devrait annoncer au cours de l'année 2017 s'ils poursuivent ou non l'exploration de ce bloc³².

Dans son communiqué du 22 mai 2019, Efora Energy Limited, l'un des partenaires dans ce projet annonçant que : Total E & P RDC, qui détenait auparavant 66,7% de la participation directe dans le bloc III, a indiqué qu'il ne poursuivrait plus dans le cadre du consortium pour explorer dans le bloc III. Par conséquent, Efora paiera sa quote-part des intérêts à terme liés aux coûts à terme associés au bloc III. Maintenant, Efora aura la possibilité d'augmenter sa participation directe dans le bloc III à 42,5%. Efora et les partenaires restants, Semliki Energy SARL (détenue à 100% par Divine Inspiration Group Proprietary Limited) et la Société Nationale des Hydrocarbures (Sonahydroc SA détenue par le gouvernement de la RDC) se sont engagés à poursuivre le développement du bloc III et discuteront de leurs projets futurs.³³

Efora s'exprime être heureux d'obtenir une extension de licence pour le bloc III jusqu'en juillet 2019, période pendant laquelle, les partenaires restants procèdent à un examen des données techniques permettant de déterminer la zone qui fera l'objet du renouvellement de la licence.³⁴

De son côté, le 11 Octobre 2024, le ministère des hydrocarbures a suspendu la procédure d'appel d'offres pour l'exploitation controversée des blocs pétroliers, et a indiqué que ledit processus sera relancé « incessamment ».³⁵

A ce propos, le ministre des Hydrocarbures, Aimé Sakombi Molendo, signale le 14 octobre 2024 qu'il va mettre en place le dispositif pour relancer rapidement la même procédure.³⁶

En mi-décembre 2024, la ministre de l'Environnement et du développement durable, Eve Bazaiba, a signalé que seuls 6 des 27 blocs pétroliers pouvaient représenter des menaces sur l'environnement, et que l'exploitation des 21 autres est à envisager.³⁷

³¹ <https://congomines.org/reports/1546-manne-cachee-revelee-du-bloc-3-de-graben-albertine-congolais>

³² <https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pdf/2016-02-06-respaut.pdf>

³³

<https://deskeco.com/rdc-total-se-retire-des-operations-dexploration-petroliere-du-bloc-3-dans-le-graben-albertine>

³⁴ Idem.

³⁵ <https://fr.mongabay.com/2025/01/la-rdc-compte-poursuivre-le-processus-dexploitation-de-ses-27-blocs-petroliers-malgre-les-craintes-des-defenseurs-de-la-nature-pour-la-biodiversite/>

³⁶ Idem.

³⁷ Idem.

Les militants écologistes de leur part se félicitent de cette décision du gouvernement. Depuis 2022, ils ont multiplié des alertes pour dénoncer les menaces potentielles que l'exploitation des gisements pétroliers pouvait causer à la biodiversité.³⁸

Le Président national de la plateforme GTCRR (Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové) Omer Kabasele, interrogé par Mongabay affirme : « si le gouvernement arrive à reculer, ce n'est pas parce qu'il y a des preneurs qui n'ont pas respecté les critères, car sur le marché des matières premières, ce ne sont pas les preneurs des blocs pétroliers qui manquent, que non ! C'est simplement parce que les mises en garde des organisations environnementales ont été écoutées ».³⁹

Bwenda appelle par ailleurs le gouvernement de la RDC au respect de ses engagements internationaux, en l'occurrence ceux pris lors de la COP21, en 2015, à travers la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, de réduire de 21 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES).⁴⁰

De sa part, Omer Kabasele pense que maintenir l'option d'exploitation des gisements pétroliers tel qu'envisagé par le gouvernement congolais serait « une contradiction flagrante » à cet engagement international juridiquement contraignant. Et si le pouvoir s'entête dans sa démarche, Kabasele pense que la société civile doit pouvoir « amener le gouvernement à respecter les normes, à respecter les dispositions écologiques, telles que les technologies propres pouvant être mises à profit dans l'exploitation de ces blocs pétroliers ».⁴¹

En ce stade, la démarche de Kabasele s'inscrit le cadre de recadrer le gouvernement à respecter les normes et dispositions écologiques relatives à l'usage des technologies appropriées pouvant être mises à profit de l'exploitation pétrolière dans les blocs sus évoqués. Pour ce faire, il charge la société civile d'en faire une mission de bons offices avec le gouvernement.

1.3.3. Graben Albertine côté Ougandais

Ainsi, malgré les promesses de développement économique portées par les projets pétroliers ougandais, les conséquences humaines, sociales et environnementales suscitent de vives inquiétudes et appellent à un examen approfondi des responsabilités des acteurs y impliqués. Pourtant, les projets d'exploration et de prospection pétrolière en Ouganda figurent parmi les initiatives les plus importantes au niveau mondial⁴².

En effet, en 2006, année où les gisements de pétrole ont été découverts sur les rives du lac Albert du côté Ougandais pour la première fois. Ces gisements ont attiré de grands investisseurs internationaux dans une région essentiellement rurale connue pour sa riche biodiversité et dont les principales sources de revenus sont l'agriculture

³⁸ Idem.

³⁹ Idem

⁴⁰ Idem

⁴¹ Idem

⁴² S&P Global, The world's new oil projects: Where and when?, 2023, <https://public.flourish.studio/story/1782983/>.

et la pêche⁴³ où deux sites d'extraction de pétrole sont installés. Le site de Tilenga et celui de Kingfisher, détenus et exploités par une joint-venture constituée par Total Energies et EP Ouganda⁴⁴.

C'est en 2022 où la décision finale d'investissement pour les projets a été signée par les entreprises et les gouvernements⁴⁵. En octobre 2024, The Monitor annonce que la date prévue pour la production commerciale de pétrole devrait commencer à la fin de l'année 2026 ⁴⁶.

Bien qu'il soit prévu de construire une raffinerie locale, la majeure partie du pétrole sera acheminée vers des marchés étrangers⁴⁷.

Ces dernières années, en Ouganda, plusieurs organisations non gouvernementales, journalistes et universitaires ont mis en lumière les effets négatifs de l'extraction pétrolière sur les violations des droits humains et de l'environnement.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits humains a exprimé ses préoccupations concernant les menaces pesant sur les militants qui s'opposent aux industries pétrolières et gazières en Ouganda. En septembre 2020, la Foundation for Human Rights Initiative (FHRI) et la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) ont analysé les impacts passés, présents et futurs du projet d'extraction et d'exploitation pétrolière autour du lac Albert dans le cadre du rapport Nouveaux gisements même histoire ?⁴⁸

Des travaux de construction de sites d'exploitation et d'infrastructures connexes sont en cours dans le Graben Albertine et dans d'autres régions ougandaises.

La question centrale que l'on se pose toujours concerne le long de l'EACOP, l'acquisition de terres a considérablement augmenté. Par ailleurs, la population de la région du Graben Albertine a également connu une croissance importante.

⁴³ East African Crude Oil Pipeline, Uganda National Oil Company, <https://www.unoc.co.ug/midstream/east-african-crude-oil-pipeline/>, [consulté le 4 novembre 2024].

⁴⁴

<https://totalenergies.com/media/news/press-releases/uganda-and-tanzania-launch-lake-albert-resources-development-project>

⁴⁵ Total Energies, Press Release, "Uganda and Tanzania: Launch of the Lake Albert Resources Development Project", 1 février 2022,

<https://totalenergies.com/media/news/press-releases/uganda-and-tanzania-launch-lake-albert-resources-development-project>,

⁴⁶ Laurence Caramel, En Ouganda et en Tanzanie, la mobilisation ne faiblit pas contre le mégaprojet de Total Energies, Le Monde, 29 août 2024,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/29/en-ouganda-et-en-tanzanie-la-mobilisation-ne-faiblit-pas-contre-le-megaprojet-de-totalenergies_6298620_3212.html, StopEACOP, Don't Bank on EACOP : Who's backing the pipeline and who's ruled it out, www.stopeacop.net, juin 2023, <

<https://www.stopeacop.net/banks-checklist>>

⁴⁷2. The Uganda Refinery Project, Uganda National Oil Company (UNOC),

<https://www.unoc.co.ug/midstream/the-uganda-refinery-project/>,

⁴⁸ FIDH & FHRI. Nouveaux gisements, même histoire

Il est à noter que des milliers de personnes se déplacent vers les champs pétroliers à la recherche du travail lié directement ou indirectement au pétrole. En plus, des villages autrefois petits, sont devenus des grands»⁴⁹.

Paris, Kampala, 12 décembre 2024, le rapport de la Fédération Internationale pour le Droit de l'Homme FIDF révèle que l'accélération de la construction des projets pétroliers Eacop, Tilenga et Kingfisher en Ouganda, a donné lieu à de nouvelles violations des droits humains, tout en aggravant celles existantes. Ces projets sont principalement détenus et exploités par Total Energies et la China National Offshore Oil Company (Cnooc), en coopération avec les gouvernements de l'Ouganda et de la Tanzanie.

Selon ce rapport, « en Ouganda, les projets pétroliers Tilenga, Kingfisher et Eacop ont engendré de nouvelles atteintes aux droits humains. Parmi celles-ci, des violations des droits des travailleurs et une dégradation de l'environnement. Les atteintes déjà documentées, telles que l'impact sur les droits à la terre pour les communautés, se sont également poursuivies.

Le déploiement croissant de forces de sécurité autour des sites pétroliers, en particulier à Kingfisher, a donné lieu aux violations les plus graves, telles que des expulsions forcées, de l'extorsion et des violences sexuelles et basées sur le genre. Les souffrances et le climat de peur causés par ces violations ont été aggravés par les actions de la Cnooc sur le site et par le manque de contrôle de Total Energies, l'investisseur principal dans les projets.

Les femmes sont confrontées à l'exclusion économique et à une plus grande vulnérabilité aux violences sexuelles et basées sur le genre. Des cas d'exploitation sexuelle ont impliqué des membres des forces de sécurité et du personnel des compagnies.

Le rapport documente une intensification de la répression étatique à l'encontre des défenseurs des droits humains en 2024 ».⁵⁰

S'inscrivant à la suite des efforts de documentation de 2020 et 2022, le rapport Pétrole, droits humains et communautés affectées en Ouganda : les projets avancent, les violations des droits humains aussi (Heated) a été rédigé par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Avocats sans frontières (ASF) et Civic Response on Environment and Development (Cred). Il a été rendu possible grâce au soutien d'Oxfam.

En définitive, l'évolution pétrolier en Ouganda illustre les tensions entre exploitation des ressources naturelles et respect des droits fondamentaux, soulignant l'urgence d'une gouvernance responsable et inclusive pour éviter que les richesses du sous-sol ne deviennent une source durable d'injustice en surface.

⁴⁹UBOS, National Population and Housing Census - Preliminary results, June 2024,

<https://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/National-Population-and-Housing-Census-2024-Preliminary-Report.pdf>,

⁵⁰<https://www.fidh.org/fr/themes/entreprises-droits-humains-et-environnement/responsabilite-des-entreprises/petrole-ouganda-droits-humain-eacop-kingfisher-tilenga-rapport-2024>

S'inscrivant à la suite des efforts de documentation de 2020 et 2022, le rapport Pétrole, droits humains et communautés affectées en Ouganda : les projets avancent, les violations des droits humains aussi (Heated) a été rédigé par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Avocats sans frontières (ASF) et Civic Response on Environment and Development (Cred). Il a été rendu possible grâce au soutien d'Oxfam.

CHAPITRE II. PERCEPTION DE LA POPULATION SUR L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES DANS LE GRABEN ALBERTINE CONGOLAIS

II.1. Présentation du résultat

L'exploitation des ressources pétrolières dans la région du graben Albertine congolais a suscité un débat important parmi les communautés locales. A travers une recherche qualitative comprenant 1141 entretiens individuels, l'analyse a éclairé les préoccupations socio-économiques et environnementales qui façonnent les attitudes de la communauté face à cette question controversée. Cette étude a visé à analyser les diverses perceptives de ces communautés concernant les avantages et inconvénients potentiels de l'exploitation des hydrocarbures.

Des études antérieures ont mis en lumière la relation complexe entre l'extraction des ressources naturelles et le bien-être des communautés locales. Elles indiquent également que si l'exploitation des ressources peut conduire au développement économique, elle se fait souvent au prix d'une dégradation de l'environnement et d'une perturbation culturelle (Bebbing, 2012, Le billon, 2014)⁵¹. L'importance de l'engagement communautaire et la nécessité d'une communication transparente de la part des entreprises et des entités gouvernementales (Ferguson, 2015⁵²; O'Faircheallaigh, 2013⁵³).

Cette étude s'appuie sur ces résultats en examinant le contexte spécifique du Graben Albertine et les préoccupations uniques des habitants. Cette étude qualitative a employé une approche robuste incorporant des entretiens individuels, des focus groupes et une analyse anthropologique.

Au total, 1141 entretiens individuels ont été menés avec les membres de la communauté, complétés par des focus group qui ont fourni des insights plus profonds sur les sentiments collectifs la communauté. La composante anthropologique a visé à explorer les impacts culturels, enrichissant ainsi la compréhension des identités locales dans le contexte de l'exploitation des hydrocarbures.

L'analyse faite grâce au logiciel MaxQDA a révélé une division marquée dans les opinions de la communauté concernant le projet pétrolier dans la zone.

La majorité des répondants connaissent l'existence du pétrole, mais leur compréhension varie. Certains y voient une opportunité de développement « *Création d'emplois, développement du milieu* » tandis que d'autres perçoivent des risques « *Source de conflits et pollution* »,

Plusieurs participants déplorent le retard de la RDC « *L'Ouganda est en avance, nous risquons de perdre nos ressources* », et craignent une exploitation unilatérale « *Vol du pétrole congolais par l'Ouganda* ».

⁵¹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2214790X14000860>

⁵²

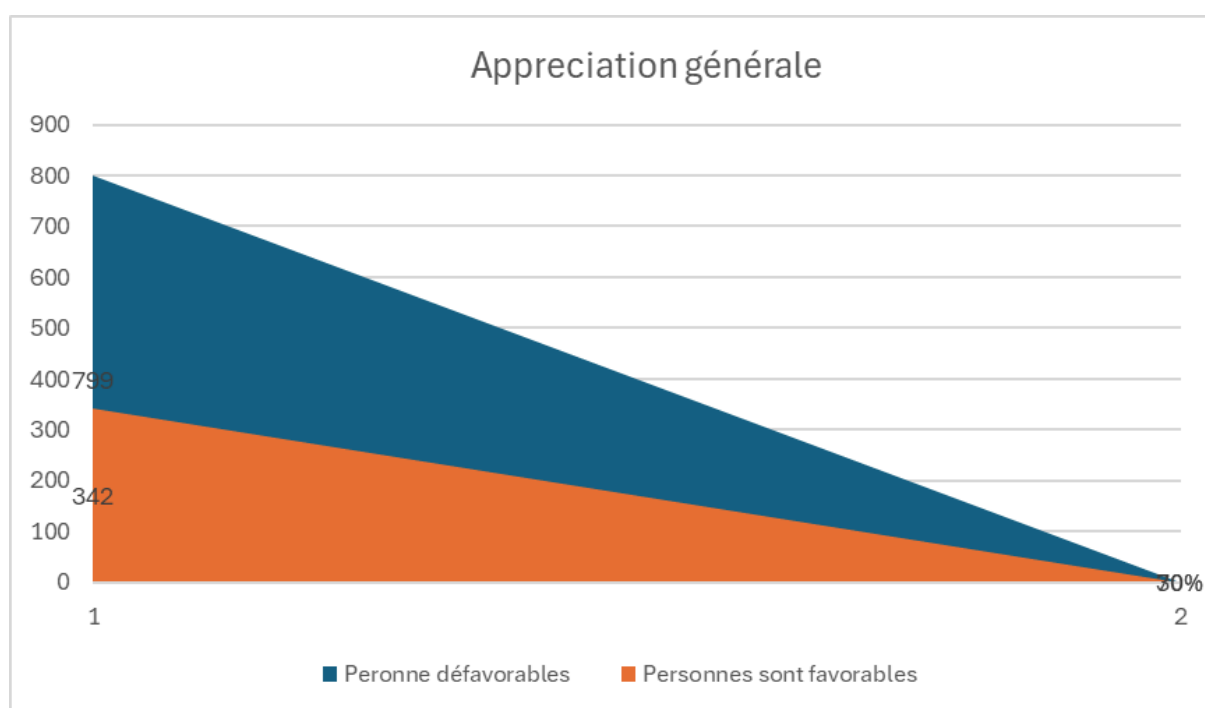
https://www.researchgate.net/publication/306923470_Give_a_Man_a_Fish_Reflections_on_the_New_Politics_of_Distribution_by_James_Ferguson_Durham_Duke_University_Press_2015_280_pp

⁵³ <https://www.exploring-economics.org/fr/decouvrir/the-political-economy-of-extractivism/>

Sur un total de 1141 personnes plus au moins 342 personnes sont favorables soit 30% ont exprimé un optimisme au projet pétrolier. Cela est motivé par certains avantages potentiels notamment la création d'emplois et la réduction du chômage. « Ce projet aidera les membres de la communauté par la main d'œuvres » « l'exploitation réduira le chômage »

Le reste de 799 personnes sont défavorables soit 70% ont exprimé des préoccupations importantes, principalement liées à la dégradation de l'environnement et à la préservation culturelles. « La pollution tuera nos poissons et notre terre », « nos ancêtres ont refusé de toucher à ce Lac, nous devons les respecter ».

Graphique N°1



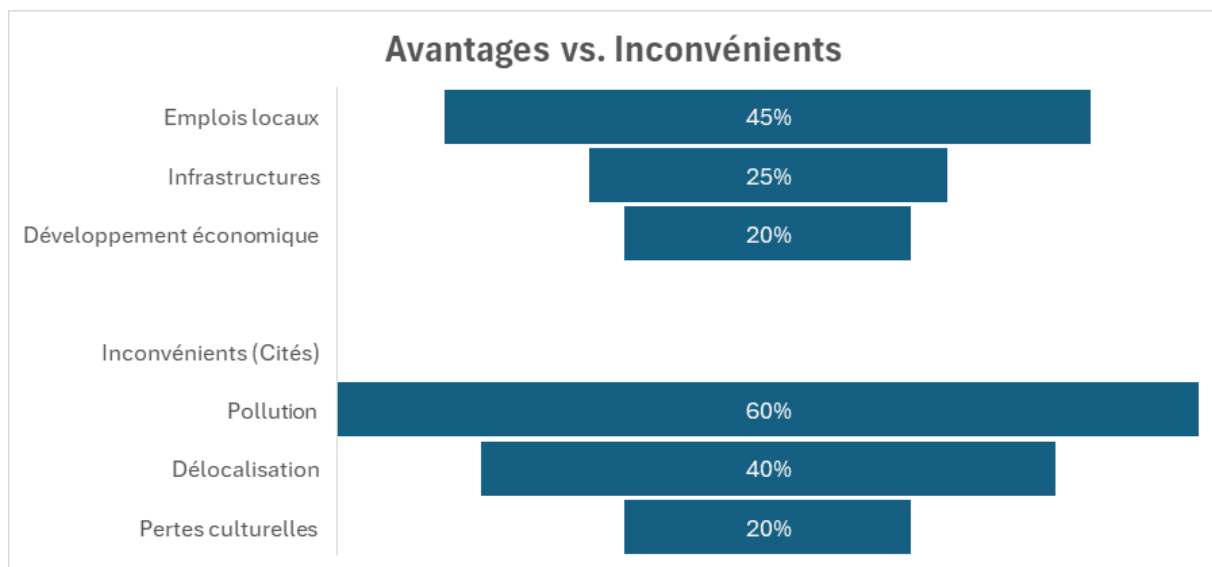
II.2. Avantages et Inconvénients

Avantages (Cités)	Inconvénients (Cités)
Emplois locaux (45%)	Pollution (60%)
Infrastructures (25%)	Délocalisation (40%)
Développement économique (20%)	Pertes culturelles (25%)

Une réflexion poignante du scepticisme de la communauté est capturée dans la déclaration « ils promettent toujours des emplois mais comment pouvons cultiver un sol sec ? »

« Les enfants du milieu occupaient des postes de pacotille et les femmes étaient exploitées sexuellement par agents de l'entreprise Oil of DR Congo »

Graphique N° 2



II. 3. Analyse détaillé

II. 3.1. Impacts environnementaux et sanitaires

Les préoccupations environnementales restent dominées par la perturbation de l'écosystème aquatique répondu par 75% des enquêtés émettent leurs réserves sur la menace de l'écosystème aquatique. « Les poissons fuient les bruits des machines ». Et l'effet du changement climatique (50%) pensent que l'exploitation de pétrole crée les effets du changement climatique dans la région où difficile de maîtriser les saisons pour les activités agricoles. « Le calendrier agricole est déjà perturbé »

Les craintes liées à la santé sont prévalentes car l'environnement physique de l'homme sera pollué l'air, le sol, l'eau par la fuite de certains produits chimiques composantes des hydrocarbures lors d'exploitation qui causeront d'énorme problème à l'homme notamment la malformation des enfants, la mortalité, morbidité, les cancers et autres maladies. « Les produits chimiques causeraient des cancers ». « Les enfants naîtront avec des malformations »

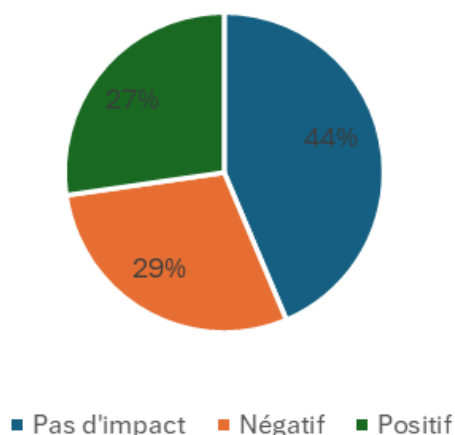
II.3.2. Enjeux Culturels et Sociaux

Les communautés insistent sur la protection des lieux culturels ou sites sacrés (ex. arbre EKIKOGA, montagne MATUKU). Un participant rapporte : « Total a détruit un tombeau sacré et a dû payer une amende ».

Craintes de déplacement forcé ou délocalisation avec ou sans relocalisation de la population « Nos logements, nos milieux naturelles de vie et même nos économies seront détruits ».

Graphique n°3

Appreciation de la communauté locale



II.3.3. Communication et consultation

Les communications des entreprises étaient plus focalisées vers le gouvernement provincial et national, les chefs coutumiers et la population marginalisés où ils subissent juste les conséquences de décisions prises par le gouvernement et l'entreprise. Nous avons connu Oil of DR Congo et Total Energie dans la région, beaucoup de leurs informations se discutent au niveau de Kinshasa et Bunia. Nous, au niveau local, nous étions utilisés pour information pas pour participation dans la discussion ayant abouti à une décision quelconque. Dans les informations partagées à l'époque, il n'y avait pas d'éléments sur les risques potentiels liés à l'exploitation des hydrocarbures dans le Lac Albert.

Les communautés dénoncent l'absence de consultation « *Aucune communication du gouvernement* ». Actuellement du côté Ouganda dans le même Lac Albert, les activités ont profondément évolué mais aucune consultation de la partie congolaise sur les risques des leurs activités. Ni du gouvernement ougandais, ni du gouvernement congolais, ni des entreprises œuvrant en Ouganda. Néanmoins, nous notons quelques invitations de Total pour les responsables des pêcheurs congolais (FECOPELA). « Les entreprises parlent aux chefs, pas à nous » . « Il n'y a pas d'information sur les risques liées à l'exploitation des pétrole »

II.4. Discussion

Les résultats indiquent une dichotomie entre les aspirations économiques et les craintes environnementales par les communautés locales. Bien que certains enquêtés considèrent le projet pétrolier comme une voie vers le développement, un plus grand segment de la population reste appréhensif quant au potentiel de dommages écologiques irréversibles et d'érosion culturelle. Discussion

Les discussions en groupes de discussion ont en outre révélé une méfiance pervasive envers les entreprises et les autorités gouvernementales, soulignant la nécessité d'une communication et d'un engagement communautaire améliorés.

L'analyse anthropologique a souligné les dimensions culturelles souvent négligées dans les discussions techniques, mettant l'accent sur l'importance des identités et des traditions locales dans la formation des réponses de la communauté à l'exploitation des ressources.

L'analyse comparative vise à identifier les tendances transversales entre les données recueillies lors des entretiens individuels, des focus groups et de l'étude anthropologique concernant le projet d'exploitation pétrolière dans le Graben Albertine en RDC. L'objectif est de dégager les convergences et divergences dans les perceptions, les craintes et les attentes des communautés locales face à ce projet, tout en mettant en lumière les enjeux socio-environnementaux et économiques majeurs.

Les entretiens individuels révèlent une diversité d'opinions, allant de l'espoir d'un développement économique à la crainte de bouleversements irréversibles. Les focus groups, quant à eux, amplifient ces préoccupations, soulignant un sentiment généralisé de méfiance envers les entreprises et les autorités publiques. Enfin, l'étude anthropologique apporte une profondeur supplémentaire en analysant les impacts culturels et identitaires, souvent négligés dans les débats techniques.

En croisant ces trois sources, ce rapport cherche à fournir une compréhension holistique des dynamiques locales, afin d'éclairer les décideurs sur les attentes des populations et les conditions nécessaires pour une exploitation responsable et inclusive.

II.4.1. Perception Générale du Projet Pétrolier

Entretiens Individuels : Les opinions sont partagées. Certains voient le projet comme une opportunité de développement (emplois, infrastructures), tandis que d'autres expriment des craintes liées à la destruction de l'environnement et des modes de vie traditionnels (pêche, agriculture).

Focus Groups : Les discussions de groupe révèlent une méfiance plus marquée, avec des préoccupations accrues sur les impacts sociaux et environnementaux. Les participants soulignent souvent le manque de consultation et de transparence.

Étude Anthropologique : Met en lumière les tensions entre modernité et traditions, avec une forte opposition des communautés locales qui craignent la perte de leur identité culturelle et de leurs ressources naturelles.

II.4.2.Impacts Environnementaux

Entretiens Individuels : Les répondants mentionnent fréquemment la pollution de l'eau et de l'air, la disparition des poissons, et le réchauffement climatique.

Focus Groups : Les impacts environnementaux sont perçus comme plus graves, avec des craintes de désertification et de destruction irréversible des écosystèmes.

Étude Anthropologique : Confirme ces craintes et ajoute une dimension culturelle, comme la perturbation des sites sacrés et des pratiques ancestrales liées à la nature.

II.4.3.Impacts Économiques

Entretiens Individuels : Les avantages économiques (emplois, développement local) sont reconnus, mais beaucoup craignent que ces bénéfices ne profitent pas aux locaux, avec une préférence pour les travailleurs étrangers.

Focus Groups : Les participants soulignent le risque de dépendance économique et la disparition des activités traditionnelles (pêche, agriculture).

Étude Anthropologique : Souligne le paradoxe entre les promesses de développement et la réalité des inégalités économiques, avec des communautés laissées pour compte.

II.4.4.Santé Publique

Entretiens Individuels : Les craintes incluent des maladies respiratoires, des cancers, et des épidémies liées à la pollution.

Focus Groups : Les préoccupations sont amplifiées, avec des mentions de risques sanitaires à long terme et de manque d'infrastructures médicales.

Étude Anthropologique : Met en avant les impacts psychosociaux, comme le stress et l'anxiété liés aux changements forcés.

II.4.5.Communication et Consultation

Entretiens Individuels : Beaucoup déplorent un manque d'information et de consultation, avec des décisions prises sans leur avis.

Focus Groups : Les critiques sont plus virulentes, accusant les entreprises et le gouvernement de négliger les droits des communautés.

Étude Anthropologique : Insiste sur le besoin de processus participatifs et de respect des droits des populations locales.

II.4.6.Attitudes envers le Projet

Entretiens Individuels : Divergence entre ceux qui soutiennent le projet sous conditions (respect des engagements) et ceux qui s'y opposent catégoriquement.

Focus Groups : Opposition majoritaire, avec des appels à la résistance et à la protection des terres.

Étude Anthropologique : Recommande une approche de inclusive pour concilier développement et préservation des cultures locales.

II.5. Tendances Transversales

Une méfiance généralisée et opposition envers les entreprises pétrolières et le gouvernement, perçus comme ne respectant pas les intérêts locaux. La peur de la destruction des écosystèmes et des ressources naturelles est unanime pour exprimer la crainte environnementale. Un appel fort pour une meilleure communication et une participation active des communautés aux décisions comme besoin de communication. Reconnaissance des avantages économiques potentiels, mais crainte que ceux-ci ne soient pas équitablement distribués est le dilemme économique.

Ce rapport met en évidence la nécessité d'une approche équilibrée pour concilier développement économique et préservation des droits et de l'environnement des communautés locales.

Cette étude souligne la nécessité d'une participation active de la communauté dans les processus décisionnels liés à l'exploitation pétrolière dans le Graben Albertin. Les perspectives contrastées révèlent un besoin critique pour les parties prenantes de

traiter les préoccupations environnementales et culturelles tout en favorisant le développement économique. En intégrant les voix locales dans la planification et la mise en œuvre des projets pétroliers, les décideurs peuvent travailler vers une approche plus responsable et inclusive de la gestion des ressources. Les communautés du Graben Albertine expriment une position profondément ambivalente et méfiante vis-à-vis de l'exploitation pétrolière. Une majorité (70%) s'y oppose fermement, principalement en raison de craintes environnementales et culturelles jugées irréversibles. Une minorité (30%) y voit une opportunité économique. La convergence des données révèle une défiance généralisée envers les promoteurs du projet et les autorités, et une exigence absolue de participation active, de transparence et de garanties tangibles pour leurs droits, leur environnement et leur patrimoine.

III. CONCLUSION GÉNÉRALE

Les communautés du Graben Albertine expriment un mélange d'espoir et de méfiance. Si l'exploitation pétrolière est perçue comme une opportunité de développement, les craintes dominent : exclusion économique, destruction environnementale et marginalisation culturelle. Une approche inclusive, transparente et respectueuse des droits locaux est essentielle pour garantir l'acceptabilité sociale du projet. Cette étude visait à décrypter la complexité des perspectives communautaires face à l'exploitation pétrolière naissante dans le Graben Albertine en RDC.

Les résultats, issus d'une investigation qualitative approfondie, mettent plusieurs conclusions majeures. Les données confirment l'existence d'une dichotomie prononcée au sein des populations locales. Cette division oppose une vision instrumentale économique du projet perçu comme un vecteur de prospérité et d'opportunités, à une vision socio-écologique et culturelle qui présente l'exploitation comme une menace existentielle pour les moyens de subsistance, l'intégrité territoriale et héritage culturel. La prédominance des opinions défavorables 70% signale un déficit de confiance préalable et une conscience aiguë des risques, nourris par l'observation d'expériences similaires ailleurs.

La recherche révèle l'échec de mécanismes de consultation et communication en place. Le processus actuel perçu comme descendant, opaque et exclusif qui alimente une méfiance totale envers les sociétés pétrolières et les autorités gouvernementales. L'absence d'information accessible et équilibrée sur les risques empêche toute adhésion éclairée de la part de sa communauté.

L'apport de l'analyse anthropologique a été crucial en soulignant que la résistance au projet ne repose pas uniquement sur la considérations matérielles mais également sur les valeurs symboliques, historiques et identitaires profondément enracinées. La relation à la terre, au rivièr et au lac transcende le simple usage économique. Elle est constitutive de l'identité collective et d'un patrimoine à transmettre.

En perspective, cette recherche souligne que l'enjeu dépasse la simple gestion d'un projet industriel. Il s'agit fondamentalement de gouvernance, de justice environnementale, de reconnaissance des droits des communautés. Pour éviter d'exacerber les conflits dans les jours avenir et inégalités, les parties prenantes doivent impérativement reformuler leur approche. La durabilité et acceptabilité sociale du développement industries pétrolières dans le Graben Albertine sont bien conditionnées au respect et à l'intégration active des communauté locales, non comme des bénéficiaires passifs mais comme des partenaires essentiels dans la co-construction d'un avenir qui préserve à la fois leur dignité, leur patrimoine et leur environnement.

V. BIBLIOGRAPHIE

<https://www.drcbidround2022.com/documents>

<https://fr.mongabay.com/2023/10/craintes-pour-le-lac-albert-alors-que-le-gouvernement-negocie-lacces-au-pipeline-eacop/>

<https://fr.mongabay.com/2023/10/craintes-pour-le-lac-albert-alors-que-le-gouvernement-negocie-lacces-au-pipeline-eacop/>

<https://eiforum.org/>

[https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CRIS%20D%E2%80%99ALARME%20DES%20COMMUNAUTES%20LOCALES%20\(2\).pdf](https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CRIS%20D%E2%80%99ALARME%20DES%20COMMUNAUTES%20LOCALES%20(2).pdf)

<https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/rdc-inqui%C3%A9tudes-des-communaut%C3%A9s-locales-face-%C3%A0-la-volont%C3%A9-affich%C3%A9e-des-autorit%C3%A9s-dexploiter-le-p%C3%A9trole-du-lac-albert/>

<https://actualite.cd/2024/07/11/blocs-petroliers-et-gaziers-en-rdc-deux-ans-apres-le-lancement-dappels-doffres-pour>

<https://infonile.org/fr/2021/07/le-premier-petrole-ougandais-quels-sont-les-enjeux/>

<https://www.greenpeace.org/africa/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/56548/rdc-greenpeace-afrique-se-rejouit-de-lannulation-de-lappel-doffres-pour-27-blocs-petroliers-et-exhorte-le-gouvernement-congolais-a-renoncer-definitivement-a-ce-processus/>

<https://www.jstor.org/stable/resrep32195.5?seq=1>

https://www.jstor.org/stable/10.2307/resrep32195.5&ved=2ahUKEwiT5u2_nLSLAXUqg_0HHWx1BqYQFnoECBcQAO&usg=AOvVaw0oBOoIWqW41_fF0sT3W3FG

https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualit%C3%A9s/2002/06/26&ved=2ahUKEwiQj66jnrSLAxXNhv0HHWt-KvgQFnoECBYQAO&usg=AOvVaw0h_j53CNTqoAOhhDti-qNj

¹⁴https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1053_fr.html&ved=2ahUKEwisjOTgn7SLAxVF7rsIHfUFEFwQFnoECBgQAO&usg=AOvVaw3up9xpFZ7M7Sqc_QB14MXz

https://www.legal-tools.org/doc/702fe5/pdf&ved=2ahUKEwjIvrXpoLSLAXWgqf0HHV1WH4cQFnoECCIQAO&usg=AOvVaw0c5mvnZEwr_AP9PArCY6Os

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.iris-france.org/176212-totalenergies-en-ouganda-quelles-marges-de-manoeuvre-quels-enjeux/&ved=2ahUKEwj41_ymorSLAxXvif0HHQvhFIQQFnoECAoQAw&usg=AOvVaw3ig5GDrRvIA-ReocaOIGK0

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.jstor.org/stable/10.2307/resrep32195.5&ved=2ahUKEwigs_TjorSLAxWehf0HHRwSAicQFnoECEgQAQ&usg=AOvVaw0oBOoIWqW41_fF0sT3W3FG

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.droitcongolais.info/files/0.42.09.07-Accord-bilaterale-du-8-septembre-2007_Cooperation.pdf&ved=2ahUKEwjzpfCEqLSLAXWQ-LsIHfgYNOYQFnoECBcQAQ&usg=AOvVaw0laHiESMMBb3aLCYMeE687

<http://iturionline.blogspot.com/2010/06/dun-ministre-un-autre-le-petrole-de.html>

http://french.china.org.cn/foreign/txt/2013-07/30/content_29564331.htm

<https://www.jeuneafrique.com/1323045/economie-entreprises/rdc-dan-gertler-promet-de-restituer-tous-les-permis-et-licences-de-son-groupe/>

<https://topcongo.live/articles/dan-gertler-se-retire-totalement-de-la-rdc>

<https://congomines.org/reports/2153-fin-du-contrat-de-partage-de-production-des-blocs-petroliers-1-2-du-graben-albertine>

<https://congomines.org/reports/1546-manne-cachee-revelee-du-bloc-3-de-graben-albertine-congolais>

<https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pdf/2016-02-06-respaut.pdf>

<https://deskeco.com/rdc-total-se-retire-des-operations-dexploration-petroliere-du-bloc-3-dans-le-graben-albertine>

<https://fr.mongabay.com/2025/01/la-rdc-compte-poursuivre-le-processus-dexploitation-de-ses-27-blocs-petroliers-malgre-les-craintes-des-defenseurs-de-la-nature-pour-la-biodiversite/>

S&P Global, The world's new oil projects: Where and when?, 2023, <https://public.flourish.studio/story/1782983/>.

East African Crude Oil Pipeline, Uganda National Oil Company, <https://www.unoc.co.ug/midstream/east-african-crude-oil-pipeline/>, [consulté le 4 novembre 2024] .

<https://totalenergies.com/media/news/press-releases/uganda-and-tanzania-launch-lake-albert-resources-development-project>

Total Energies, Press Release, “Uganda and Tanzania: Launch of the Lake Albert Resources Development Project”, 1 février 2022, <https://totalenergies.com/media/news/press-releases/uganda-and-tanzania-launch-lake-albert-resources-development-project>,

Laurence Caramel, En Ouganda et en Tanzanie, la mobilisation ne faiblit pas contre le mégaprojet de Total Energies, Le Monde, 29 août 2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/29/en-ouganda-et-en-tanzanie-la-mobilisation-ne-faiblit-pas-contre-le-megaprojet-de-totalenergies_6298620_3212.html, StopEACOP, Don't Bank on EACOP : Who's backing the pipeline and who's ruled it out, www.stopeacop.net, juin 2023, <

<https://www.stopeacop.net/banks-checklist>>

The Uganda Refinery Project, Uganda National Oil Company (UNOC), <https://www.unoc.co.ug/midstream/the-uganda-refinery-project/>, FIDH & FHRI. Nouveaux gisements, même histoire

UBOS, National Population and Housing Census - Preliminary results, June 2024, <https://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/National-Population-and-Housing-Census-2024-Preliminary-Report.pdf>,

<https://www.fidh.org/fr/themes/entreprises-droits-humains-et-environnement/responsabilite-des-entreprises/petrole-ouganda-droits-humain-eacop-kingfisher-tilenga-rapport-2024>

Bebbington, A. (2012). Extractive industries and social movements: A global perspective. *Journal of Peasant Studies*, 39(2), 289-309.

Ferguson, J. (2015). *Give a Man a Fish: Reflections on the New Politics of Distribution*. Duke University Press.

Le Billon, P. (2014). Extractive sectors and the political economy of development. *The Journal of Development Studies*, 50(4), 489-503.

O'Faircheallaigh, C. (2013). Extractive industries and Indigenous peoples: A comparative analysis of the Australian and Canadian experiences. *The Extractive Industries and Society*, 1(1), 1-12.

Smith, N. (2014). The politics of resource extraction: A comparative analysis of oil and gas governance in Africa. *African Studies Review*, 57(1), 1-25.

Watts, M. (2015). *Oil, Crisis, and War in the Global Economy*. University of California Press.

Prof. Dr Ongendangenda Tiengo Albert : la vallée du rift est-africain ; géologie et ressources en hydrocarbures. Directeur général d'energulf Congo s.a.r.l P7

IV. ANNEXES

IMAGE 1, 2 et 3 :

Campagne de récolte des données par les chercheurs du Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles « CdC/RN » sur la perception de la population suite aux dangers liés à l'exploitation des hydrocarbures dans le bloc Graben Albertine 1,2 et 3.





IMAGE 4, 5 et 6 :

Les conséquences d'extraction pétrolière dans le bloc Graben Albertine côté Ougandais commencent à se sentir sur les activités des pêches entraînant la rareté des poissons sur le marché local.



ORDRE DE MISSION N° 00-70/SP/CdC/RN/11/024

Je, soussigné, atteste par la présente que Monsieur Dieudonné PALUKU KASONIA Secrétaire Permanent, Madame Safi LUSSI MUGHERA Chargée de Programme, Jérémie EDRAKU EZATI, Jonathan ALWORONGA, Jean-Pierre KARIDO MOMVU et Héritier KASEREKA tous agents du Cadre de Concertation de la Société Civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles.

Se rendent de Bunia à Kasenyi et Tchomia.

Motif de voyage : Collectes données sur la perception de la population du graben Albertine Congolais sur l'exploitation des Hydrocarbures.

Départ prévu : le 08/11/2024

Date de retour : le 15/11/2024

Durée de séjour : 8 Jours

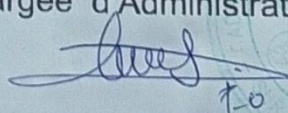
Itinéraire : BUNIA – KASENYI – TCHOMIA - BUNIA

Moyen de transport : Véhicule ou Motos

NB : Nous prions aux autorités administratives et militaires de leurs apporter Assistance en cas de besoin.

Fait à Bunia, le 08 novembre 2024

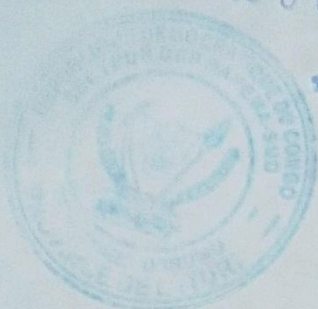
Chargée d'Administration et finances



MONGO TANAY Patience

Visa d'arrivée à KASERU

le 08/11/2024



SECRETAIRE ADMINISTRATIF

KASAGASO MULEMU WILLY
CHEF DU PERSONNEL

Visu d'arrivée à TCHOMIA

le 08/11/2024

COMMUNE DE LA ZONE



HEEMA

ORDRE DE MISSION N° 00-01/SP/CdC/RN/01/025

Je, soussigné, atteste par la présente que Madame Patience MONGO TANAY Chargé d'Administration du CdC/RN et , Messieurs Esaïe NGANDU MUKUPI, Jérémie EDRAKU, Jean-Pierre KARIDO, Rigobert BARAKA, et Madame Eminence MUSAMBALI tous (tes) enquêteurs (trices) du Cadre de Concertation de la Société Civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles.

Se rendent de : Bunia à Burasi

Motif de voyage : Récolte des données sur la perception de la population sur l'exploitation des hydrocarbures dans le Albertine Congolais.

Départ prévu : le 08/01/2025

Date de retour : le 19/01/2025

Durée de séjour : 13 Jours

Itinéraire : BUNIA - IRUMU - GETY - BOGA - BURASI - BUNIA

Moyen de transport : Véhicule ou / et Motos

NB : Nous prions aux autorités administratives et militaires de leurs apporter Assistance en cas de besoin.

Fait à Bunia, le 07 Janvier 2025.

Secrétaire Permanent

Dieudonné KASONIA



Siège administratif : Bld de Libération n° SU 076, Quartier Lumumba, ville de Bunia, Province de l'Ituri

Téléphone : (+243) 813014336

E-mail : cdcituri@gmail.com

Blog : <http://cdcituri.wordpress.com>

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE L'ITURI
CABINET DU GOUVERNEUR

VISA DE DEPART A BUNIA
LE 08/01/2025

Visa d'arrivée à Bunia
ce mercredi, le 15/01/2025
Le chef de chefferie de A/Dutego.

[Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
TERRITOIRE DE L'ITURI
CHIEF DE CHEFFERIE DE A/DUTEGO

VISA d'arrivée à GERY-ETAT
Ce Jeudi, 09/01/2025 par
le SECAD DES URBAINS
[Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
TERRITOIRE DE L'ITURI
CHIEF DE CHEFFERIE DE GERY-ETAT

Vu à l'arrivée à Bukirungi
Ce jeudi le 16/01/2025
le SECAD DE GROUP BUK
Division de Service
DE GROUP BUK

[Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
TERRITOIRE DE L'ITURI
CHIEF DE CHEFFERIE DE GROUP BUK

Visa d'arrivée à Boga
le 09/01/2025
Par le Secad de la chefferie
Mwabazi-Kabarole

[Signature]

Visa d'arrivée à Kyabwoko
le 01/2025 à 10h35
Par le Secad du Groupement de
Kyabwoko

[Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
TERRITOIRE DE L'ITURI
CHIEF DE CHEFFERIE DE KYABWOKO

ABABA - BAHENUKA
[Signature]

VISA d'Arrivée à TCHABO
le 14/1/2025
Chef de chefferie TCHABO

[Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
TERRITOIRE DE L'ITURI
CHIEF DE CHEFFERIE DE TCHABO

CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ITURI
SUR LES RESSOURCES NATURELLES

CdC/RN

ORDRE DE MISSION N° 00-02/SP/CdC/RN/01/025

Je, soussigné, atteste par la présente que Madame Safi LUSSI MUGHERA
Chargé de Programme du Cadre de Concertation de la Société Civile sur les
Ressources Naturelles (CdC/RN), et Monsieur Jonathan ALWORONGA,
Amos MAITO ; Madame Nicole KALIVANDA et Johanna MUGISA tous (tes)
enquêteurs de notre Organisation.

Se rendent de : Bunia a Mahagi-port

Motif de voyage : Récolte des données sur la perception de la population
Sur l'exploitation des hydrocarbures dans le lac Albert.

Départ prévu : le 08/01/2025

Date de retour : le 19/01/2025

Durée de séjour : 13 Jours

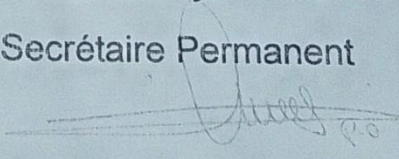
Itinéraire : BUNIA - MAHAGI - MAHAGI PORT - MAHAGI - BUNIA

Moyen de transport : Véhicule ou Motos

NB : Nous prions aux autorités administratives et militaires de leurs apporter
Assistance en cas de besoin.

Fait à Bunia, le 07 janvier 2025

Secrétaire Permanent


Dieudonné KASONIA



MINISTÈRE DES HYDROCARBURES

Le Ministre

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

APPELS D'OFFRES SUR L'ATTRIBUTION DES DROITS D'HYDROCARBURES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

QUATRE BLOCS PÉTROLIERS DU GRABEN ALBERTINE

N° Avis : 004/AMI/GA/COM-ADHOC/DBN/MIN-HYDRO/2022
Date de publication : 28 juillet 2022
Date limite de dépôt des offres : 30 Janvier 2023

I. CONTEXTE GENERAL

- Le présent Avis à Manifestation d'intérêt relève de la volonté de l'Etat Congolais de valoriser les ressources en hydrocarbures des quatre (4) blocs pétroliers sélectionnés et ouverts à l'exploration-production, situés dans le Graben Albertine de la République Démocratique du Congo.
- Conformément à la Loi n°15/012 du 1^{er} août 2015 portant Régime Général des Hydrocarbures et au Décret n°16/010 du 19 avril 2016 portant Règlement d'Hydrocarbures, l'Etat Congolais, par le truchement du Ministère des Hydrocarbures, entend mettre en concurrence différents candidats en vue de l'octroi des droits d'hydrocarbures d'exploration et exploitation sur ces 4 blocs.
- Cet Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'approbation du dossier d'Appel d'Offres soumis par le Ministre des hydrocarbures lors de la 48^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 08 avril 2022.
- Le présent Appel d'Offres est ouvert et, est exécuté en deux phases :
 - Phase de pré-sélection ;
 - Phase de sélection.



J

II. IDENTIFICATIONS DES BLOCS

Les quatre (4) blocs pétroliers ouverts à l'exploration concernés par le présent Appel d'Offres se situent dans le Bassin du Graben Albertine.

Il s'agit :

1. Bloc I

Le Bloc I est situé entre les Territoires de Mahagi et de Djugu dans la Province de l'Ituri.

Tableau 1: Superficie et coordonnées géographiques du Bloc I

Superficie (Km ²)	Sommets	Longitude Est			Latitude Nord		
		D	M	S	D	M	S
3.880	7	31	11	12	2	14	44
	8	31	09	04	2	14	44
	9	31	09	04	2	04	35
	10	30	39	42	2	04	35
	11	30	39	42	1	49	38
	12	30	19	56	1	49	38
	12'	30	19	56	1	35	45
	a	30	49	50	1	35	45

D : Degré, M : Minute, S : Seconde

2. Bloc II

Le Bloc II est situé entre les Territoires de Irumu et de Djugu dans la Province de l'Ituri.

Tableau 2: Superficie et coordonnées géographiques du Bloc II

Superficie (Km ²)	Sommets	Longitude Est			Latitude Nord		
		D	M	S	D	M	S
3.090	12'	30	19	56	1	35	45
	13	30	19	56	1	29	21
	14	30	05	00	1	29	21
	15	30	05	00	1	14	24
	16	30	00	11	1	14	24
	17	30	00	11	1	09	03
	18	29	55	23	1	09	03
	18'	29	55	23	1	03	43
	b	30	13	00	1	03	43

D : Degré, M : Minute, S : Seconde



3. Bloc IV

Le Bloc IV est situé entre les Territoires de Beni et de Lubero dans la Province du Nord-Kivu.

Tableau 3: Superficie et coordonnées géographiques du Bloc IV

Superficie (Km ²)	Sommets	Longitude Est			Latitude Sud		
		D	M	S	D	M	S
4.481	24'	29	29	46,763	00	29	09,115
	25	29	29	46,763	00	24	33,622
	26	29	24	23,818	00	24	33,622
	27	29	24	23,813	00	19	23,757
	28	29	19	33	00	19	23,757
	50	29	56	53,498	00	29	09,115
	Sommets	Longitude Est			Latitude Sud		
	29	29	19	33	00	19	33
	d'	29	39	06	00	19	33

D : Degré, M : Minute, S : Seconde

4. Bloc V

Le Bloc V est situé entre les Territoires de Lubero et de Rutshuru dans la Province du Nord-Kivu.

Tableau 4: Superficie et coordonnées géographiques du Bloc V

Superficie (Km ²)	Sommets	Longitude Est			Latitude Sud		
		D	M	S	D	M	S
6.581	30	29	04	43	00	19	33
	31	29	04	43	01	15	00
	32	29	15	00	01	15	00
	33	29	15	00	01	20	00
	34	29	35	10	01	20	00
	d'	29	39	06	00	19	33

D : Degré, M : Minute, S : Seconde



III. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société/Consortium présente sa candidature sous pli fermé suivant les exigences ci-après :

a) Exigences administratives

Le dossier de la Société/Consortium doit être constitué des éléments suivants ou leurs équivalents pour la société de droit étranger :

1. Une preuve de son existence légale (statuts notarié) ;
2. Un Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
3. Une Attestation de la situation fiscale et douanière en cours de validité ;
4. Un document d'affiliation à la sécurité sociale ;
5. Un numéro d'Identification Nationale.

b) Exigences Financières

1. Fournir les états financiers de trois dernières années (2019, 2020 et 2021) certifiés par un Cabinet agréé;
2. Fournir les preuves d'accès et des facilités d'obtention des crédits auprès d'une banque ou de toute autre institution financière de premier ordre indiquant le montant maximum auquel elle est éligible.

c) Expérience dans le domaine des hydrocarbures

Fournir les preuves d'un projet similaire (travaux d'exploration-production) exécuté seule ou avec le concours des sociétés pétrolières ou parapétrolières les dix dernières années.

IV.METHODE DE PRESELECTION

A l'issue de l'évaluation des offres (candidatures), une liste restreinte des candidats présélectionnés par bloc, présentant au mieux les aptitudes requises à mener les travaux d'exploration-production pétrolières, sera établie par le Ministre des Hydrocarbures.

La cotation en phase de présélection des candidats porte sur 100 points répartis comme suit :

- qualification administrative : 20 points ;
- qualification technique : 50 points ;
- qualification financière : 30 points.

Seuls les candidats ayant obtenu au moins la note de 70 sur 100 points sont retenus et font l'objet d'une vérification des capacités techniques et financières.



Par la suite, les candidats présélectionnés par bloc seront invités à retirer le cahier des charges moyennant paiement.

La sélection finale d'un candidat pour un bloc se fera lors de l'évaluation des offres techniques et financières pendant la phase de sélection.

V. PERIODE DE DEPOT DES PLIS

La Société/Consortium intéressée est priée de présenter sa candidature sous pli fermé, en **original et trois copies**, le tout dans une enveloppe unique, dans le 6 mois partant de la publication du présent Avis à Manifestation d'Intérêt soit, au plus tard **le 30 janvier 2023 à 13h00, heure locale (TU+1)**.

VI. CONDITIONS DE SOUMISSION

Toute Société/Consortium intéressée adresse une lettre de soumission transmettant son dossier au Ministre des Hydrocarbures à Kinshasa/Lingwala, à déposer au Secrétariat Technique de la Commission ad hoc chargée de l'organisation des Appels d'Offres situé au **2^{ème} niveau de l'Immeuble SONAHYDROC, n°1, Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe à Kinshasa/République Démocratique du Congo**.

Pour toute demande de clarification et information supplémentaire, si nécessaire, prière de vous adresser aux contacts suivants :

E-mail :

1. Informations techniques : info@drcbidround2022.com

Site internet : www.drcbidround2022.com

2. Informations administratives : commissionappeloffres2022@hydrocarbures.gouv.cd

Site internet : www.hydrocarbures.gouv.cd

Téléphone : +243 822 212 537

Toute Société/Consortium est tenue de ne soumettre qu'une seule offre par bloc rédigée en langue française et cachetée sur l'enveloppe (en quatre exemplaires, un original et trois copies) portant la mention ci-après : « **GRABEN ALBERTINE/ BLOC VISE: 004/AMI/GA/COM-ADHOC/DBN/MIN-HYDRO/2022, NOMS ET ADRESSE DU CANDIDAT** ».

Toute Société/Consortium intéressée peut obtenir et prendre connaissance des informations relatives à l'Avis à Manifestation d'Intérêt et à l'accession aux données auprès du Secrétariat Technique de la Commission ad hoc chargée de l'organisation d'Appel d'Offres **du lundi à vendredi de 9h00' à 15h00', heures locales (TU+1)** à l'adresse ci-après :

2^{ème} niveau de l'Immeuble SONAHYDROC, n°1, Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe à Kinshasa/République Démocratique du Congo.



2

ATTENTION :

- Les offres remises en retard ne sont pas acceptées.
- Les dépôts électroniques ne sont pas admis.
- L'ouverture des plis est organisée 48 heures après la date limite de dépôt.
- Le dépouillement des offres s'effectuera en séance publique et en présence des candidats ou leurs représentants à la date et à l'adresse ci-après :
 - **02 février 2023 à 10h00, heure locale (TU+1).**
 - **2^{ème} niveau de l'Immeuble SONAHYDROC, n°1, Avenue Comité urbain, Commune de la Gombe à Kinshasa/République Démocratique du Congo.**

Fait à Kinshasa, le **28 JUL 2022**

Didier BUDIMBU NTUBUANGA





MINISTÈRE DES HYDROCARBURES

Le Ministre

COMMUNIQUE N° 006/CAO/MIN-HYDR0/2023

Concerne : Report dates limites de dépôt des candidatures

Appel d'Offres sur les quatre (4) Blocs pétroliers du Graben Albertine

Le Ministre des Hydrocarbures porte à la connaissance du Public que, subsidiairement à l'Avis à Manifestation d'Intérêt n°004/AMI/GA/COM-ADHOC/DBN/MIN-HYDRO/2022, les dates limites de dépôt des candidatures sont reportées suivant le tableau ci-dessous :

	BLOCS	DATE LIMITE DE DEPOT	DATE DE DEPOUILLEMENT DE CANDIDATURE
GRABEN ALBERTINE	1. BLOC I	30 OCTOBRE 2023	02 NOVEMBRE 2023
	2. BLOC II	13 NOVEMBRE 2023	16 NOVEMBRE 2023
	3. BLOC IV	27 NOVEMBRE 2023	30 NOVEMBRE 2023
	4. BLOC V	11 DECEMBRE 2023	14 DECEMBRE 2023

Heure limite de dépôt : 14 heures précises, heure locale (TU+1)

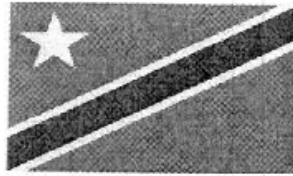
Heure de dépouillement des candidatures : 10 heures précises, heure locale (TU+1)

Lieu : 2^{ème} niveau de l'Immeuble SONAHYDROC, n°1, Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 06 MAI 2023

Didier BUDIMBU NTUBUANGA





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ACCORD DE NGURDOTO/TANZANIE

PORTANT

SUR LA COOPERATION BILATERALE

ENTRE

LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ET

LA REPUBLIQUE DE L'UGANDA

Ngurdoto/Tanzanie, le 08 septembre 2007

Préambule

Cet Accord, appelé Accord de Ngurdoto/Tanzanie, est conclu entre la République Démocratique du Congo et la République de l'Ouganda, ci-après désignées « Parties » ;

CONSIDERANT que l'héritage culturel commun et les ressources naturelles entre les deux pays, offrent d'énormes opportunités pour consolider la stabilité et la prospérité ;

SE REFERANT à l'Accord portant création de la Grande Commission Mixte signé en 1986 entre les deux pays ainsi qu'aux différents Accords signés entre Parties, notamment l'Accord de Coopération pour l'exploration des hydrocarbures et l'exploitation des gisements communs de juin 1990 et l'Accord de Luanda sur la Coopération et la normalisation des relations de septembre 2002 ;

CONSIDERANT l'Accord de Cessez-le-feu de Lusaka conclu en juillet 1999, l'Accord Tripartite d'octobre 2003, les principes de coopération et de bon voisinage de septembre 2003, le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs de décembre 2006, la Charte des Nations Unies et l'Acte Constitutif de l'Union Africaine;

SE REFERANT à leur engagement à la lettre et à l'esprit des instruments cités plus haut ;

Regrettant les incidents violents survenus récemment le long de la frontière commune dont certains ont entraîné des pertes en vies humaines et déterminées à promouvoir la coopération sociale, culturelle, économique et politique, en vue de consolider la paix et la sécurité dans la Région ;

Les deux Parties conviennent de ce qui suit :

CHAPITRE I : DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE

Article 1 : Des Forces négatives

Les Parties conviennent de renforcer la coopération régionale et bilatérale en vue d'entreprendre des actions contre les forces négatives opérant dans les deux pays, particulièrement pour l'Ouganda, le LRA, l'ADF/NALU, le PRA et la République Démocratique du Congo, le MRC, le CNDP et le FAPC.

Elles conviennent de :

- (a) Accélérer le Processus d'éradication, de Désarmement, Mobilisation, Rapatriement, Réinstallation et de Réintégration (DDRRR) des forces négatives ci-haut citées, endéans 90 jours, à dater de la signature du présent Accord par chaque partie ;
- (b) L'élaboration par le Gouvernement de la RDC d'un plan d'action visant la neutralisation des Forces négatives particulièrement le LRA et l'ADF, qui prend effet en janvier 2008 ;
- (c) S'interdire d'accorder asile et toute forme d'assistance auxdites forces ainsi qu'à celles réfractaires au processus DDRRR ;
- (d) Du soutien du Gouvernement ougandais à la prochaine réunion de la Tripartite Plus prévue à Kampala, à la réussite du processus d'intégration des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et aux opérations conjointes FARDC-MONUC en vue de traquer les Interahamwe à l'Est de la République Démocratique du Congo. Elles réitèrent la demande d'une implication totale des forces de la MONUC dans la sécurisation des territoires sensibles de l'Est de la République Démocratique du Congo ;

- (e) Renforcer le mécanisme de vérification Conjointe entre les deux pays par l'installation effective des postes de vérification de Aba, Beni, Bunia et Kinshasa, en République Démocratique du Congo, Fort Portal, Arua, Kisoro, Kanungu et Kampala en République de l'Ouganda ;
- (f) Mettre en application dans un délai de trois mois les décisions prises lors des rencontres bilatérales sur les forces négatives. Par ailleurs, les décisions conjointes qui seront prises dans l'avenir seront d'application immédiate ;
- (g) Pour ce faire, les prochaines rencontres doivent se tenir selon la périodicité ci-après :
 - (i) Les Ministres de la Défense, au moins deux fois par an ;
 - (ii) Les Chefs d'Etat-Major des Armées, tous les trois mois ;
 - (iii) Les Secrétaires Généraux de la Défense, au moins deux fois par an ;
 - (iv) Les Chefs de Services de Renseignements Militaires et Civils, tous les deux mois ;
 - (v) Les Autorités politico-administratives et militaires des Provinces frontalières, chaque mois ;

Article 2 : De l'installation et du rapatriement des Réfugiés

Les Parties conviennent de mettre sur pied une Commission Tripartite sur les réfugiés, comprenant le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement de la République de l'Ouganda et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés dans le dernier trimestre de 2007, en vue de s'assurer que :



- (a) les réfugiés sont installés au-delà de 150 Kms de la frontière commune, conformément à la législation internationale en la matière ;
- (b) les réfugiés sont sensibilisés sur la situation qui prévaut dans leur pays en vue de leur rapatriement volontaire ;
- (c) les réfugiés sont rapatriés dans leur pays d'origine une fois que les conditions ayant prévalu à leur départ du pays s'améliorent au regard des normes internationales en la matière.

Article 3 : De la démarcation et de la sécurité frontalières

- (1) Les deux Parties réitèrent leur engagement au respect du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation ;
- (2) Les Parties conviennent de reconstituer conjointement, en cas de besoin, la ligne de démarcation internationale de la frontière commune telle que définie dans la Convention du 03 février 1915 et ses annexes, entre le Royaume de Belgique et le Royaume Uni respectant les frontières en Afrique de l'Est (entre Mont Sabinio et la source du Nil, côté congolais) comme reconnu dans la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ;
- (3) Pour exécuter cette tâche, les Parties acceptent de mettre en place, dans un délai d'un mois, à dater de la signature du présent Accord, une équipe mixte d'Experts chargée de trouver les modalités pour accomplir cette tâche. L'équipe conjointe peut coopter une ou plusieurs personnes de n'importe quel pays ou organisation en cas de nécessité ;
- (4) Par ordre de priorités, l'équipe mixte devra s'occuper des dossiers de Rukwanzi et des localités Uriwo, Anzida/Panzuru, Agiero, Pagira, Pamithu pour le Territoire de Mahagi et de la barrière de Vura pour le Territoire d'Aru ;

- (5) Les Parties s'accordent que **l'Ile de Rukwanzi** et les **localités de Mahagi, Uriwo, Anzida/Panzuru, Agiero, Pagira, Pamithu, barrière de Vura** doivent être démilitarisées immédiatement et simultanément ;
- (6) Dans l'attente d'une solution définitive sur l'Ile de Rukwanzi et pour une période d'un mois, la Police et l'Administration congolaises resteront en place sur l'Ile. Cette période sera mise à profit pour sensibiliser la population congolaise. Après la période d'un mois, la République de l'Ouganda va désigner un Administrateur qui va conjointement administrer l'Ile avec son homologue congolais. Aussi, il y aura déploiement sur l'Ile d'un nombre égal de Policiers ougandais par rapport à celui des Policiers congolais pour maintenir l'ordre public ;
- (7) Les Parties s'engagent à tenir de façon alternative des réunions mixtes de sécurité à la frontière commune en impliquant les autorités politico-administratives locales, les services publics frontaliers, les Commandants militaires, les Experts ainsi que les représentants du Gouvernement central. Toutes ces réunions auront pour objectif principal de contrôler et de suivre l'exécution des décisions prises aux points (5) et (6) ;

CHAPITRE II : DE LA COOPERATION ECONOMIQUE

Article 4 : De la gestion des Ressources Naturelles Transfrontalières et de la régulation du Commerce Transfrontalier des matières minérales

(1) Des Ressources vivantes

Les Parties conviennent d'assurer et de faciliter la coopération dans le domaine économique d'intérêt commun, en ce qui concerne particulièrement l'usage et la gestion des ressources vivantes transfrontalières.

A cet effet, elles renvoient cette question à la Grande Commission Mixte prévue en décembre 2007 en Ouganda, dans le but d'explorer les voies et moyens pour harmoniser et adopter la meilleure politique pour la préservation des ressources transfrontalières telles que les semences, les réserves animales, halieutiques, les forêts ainsi que les parcs nationaux dans leur intérêt mutuel ;

(2) Des Ressources Minières et crimes transfrontaliers

Les Parties s'accordent sur :

- (a) La conclusion d'un Accord d'assistance mutuelle en matière douanière pour la prévention, la recherche et répression des infractions y relatives ;
- (b) La mise en place d'un projet commun de lutte contre la contrebande et la fraude minières dans les 90 jours ;
- (c) La réalisation d'un projet commun de comptoir et de raffinerie d'Or en République Démocratique du Congo 30 jours, à dater de la signature du présent Accord ;
- (d) L'échange des informations au niveau des structures chargées de la surveillance minière ;
- (e) La participation active dans les Groupes de Traçabilité dans les pays de la Région des Grands Lacs ;
- (f) La conclusion d'un Protocole d'Accord entre les ministères des deux pays ayant en charge les mines, sur la coopération économique et technique dans les domaines de géologie, des mines et de la métallurgie dans les 30 jours.

(3) Des Hydrocarbures

Les Parties confirment leur volonté de coopérer dans l'exploration et l'exploitation communes des champs des hydrocarbures transfrontaliers. A cet effet, elles conviennent que :

- a. les Ministres respectifs ayant en charge le secteur des hydrocarbures se rencontrent dans un mois pour prendre des mesures en vue de renforcer cette coopération ;
- b. les deux parties conviennent de désigner dans leurs Ambassades respectives, des experts en Hydrocarbure dans un délai d'un mois pour assurer le suivi des opérations d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures ;
- c. à la demande de la partie ougandaise, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo consent d'envoyer une équipe des Experts dans un mois pour une visite technique des sites d'exploration et d'exploitation en Ouganda ;
- d. les Parties s'engagent à échanger les informations, l'expérience et l'expertise en matière des hydrocarbures ;
- e. la République Démocratique du Congo va promouvoir l'exploration pétrolière sur sa partie du bassin du Lac Albert ;
- f. les Parties acceptent le principe de la mise à jour de l'Accord de coopération pour l'exploration des hydrocarbures et l'exploitation des gisements communs signé le 23 juin 1990. A cet effet, un projet de Protocole d'Accord a été remis à la Partie Ougandaise par la Partie Congolaise.

Article 5 : Du Développement des Infrastructures

(1) De Transport

Reconnaissant l'importance des infrastructures comme gage de la promotion de l'intégration régionale et du développement socio-économique, les parties acceptent que leurs Ministres respectifs ayant en charge les infrastructures et les transports se rencontrent dans le cadre de la Session de la Grande Commission Mixte prévue pour décembre 2007 en Ouganda afin d'arrêter les modalités pratiques pour le développement des routes, des chemins de fer et des voies lacustres et fluviales reliant les deux pays.

(2) Des échanges et du commerce de l'énergie électrique

Les Parties acceptent de conclure un Accord de coopération portant sur l'interconnexion de leurs réseaux électriques dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil en réalisant, entre autre, la prolongation de la ligne de transmission 132 Kv à partir de Kasese (Ouganda) pour l'électrification des territoires de Beni - Butembo - Rutshuru en République Démocratique du Congo.

Les parties conviennent :

- de mener conjointement les études et la réalisation de ce projet qui sera renforcé par la Centrale hydro-électrique prévue sur la rivière SEMULIKI, en République Démocratique du Congo,
- que les Ministres ayant en charge l'énergie dans les deux pays se rencontrent dans un délai d'un mois à Kampala, en Ouganda, afin de signer le Protocole d'Accord y relatif et mettre en place le mécanisme approprié pour l'exécution dudit projet.

CHAPITRE III : DE LA COOPERATION POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE

Article 6 : De la Normalisation des relations bilatérales

Après examen de l'état des relations bilatérales, les Parties acceptent de renforcer leurs relations notamment par :

- (a) la relance des activités de la Grande Commission Mixte en tant qu'outil par excellence de concertation et de règlement de façon durable des questions d'intérêt commun et de pose d'une base solide d'une nouvelle coopération mutuellement avantageuse.
- (b) La nécessité d'œuvrer pour le renforcement des relations diplomatiques et d'élever leur représentation au niveau d'Ambassadeur ;
- (c) la tenue de Sommet annuel des Chefs d'Etat alternativement dans les deux pays, sauf s'ils en décident autrement.

Article 7 : Des Propriétés réclamées par l'Ambassade de la RDC à Kampala

La Partie Ougandaise a pris acte de la requête de la République Démocratique du Congo et s'est engagée à constituer un Comité chargé de présenter endéans un mois un rapport sur la situation des immeubles et du terrain réclamés par l'Ambassade de la RDC à Kampala. 

Il s'agit de :

- a. Pour la République Démocratique du Congo :
 - (i) terrain sis au n°25 A, Avenue Elisabeth à Kololo, vendu à un citoyen ougandais du nom d'AMOS NZEYI ;





- (ii) trois Villas sur Acacia Road n°7b ACACIA ROAD à Kololo, 12 Salmon Rise et 14 MBUYA ROAD vendues aux enchères par la Cour Suprême de Justice de l'Ouganda suite aux dettes de loyer (273.444 \$USD) contractées par notre ex-Consulat Général à Kasese ;

b. Pour l'Ouganda:

La réclamation du paiement dû de 1.000.000 USD (Un million de dollars américains) pour les services rendus au Gouvernement de la République Démocratique du Congo par M/S Ouganda Air Cargo.

Article 8 : De l'Arrêt de la Cour Internationale de Justice de La Haye

Considérant l'Arrêt du 19 décembre 2005 de la Cour Internationale de Justice de la Haye en cause la République Démocratique du Congo contre l'Ouganda, les Parties ont accepté de former un Comité ad hoc chargé d'étudier cet arrêt et de recommander les modalités pratiques de son exécution.

CHAPITRE IV : DES DISPOSITIONS FINALES

Le présent Accord sera exécuté de bonne foi par les Parties.

Article 9 :

Le présent Accord ne peut être amendé ou révisé qu'avec le consentement des deux Parties.

Article 10 :

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Accord sera résolu par voie de négociation entre les deux Parties.

me



Article 11 :

Le présent Accord sort ses effets à la date de sa signature par les Parties.

DEVANT TEMOIN, les représentants dûment autorisés par les deux Parties ont signé cet Accord établi en deux originaux dont l'un en Anglais et l'autre en Français, les deux versions faisant foi, à Ngurdoto, en République Unie de Tanzanie, le huitième Jour du mois de septembre de l'an deux mille sept.

Fait à Ngurdoto/Tanzanie, le 08 septembre 2007

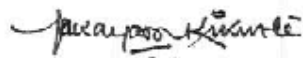

S.E. Joseph KABILA KABANGE

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**


S.E. Yoweri KAGUTA MUSEVENI

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DE L'UGANDA**

TEMOIN


S.E. JAKAYA MRISHO KIKWETE
**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
UNIE DE TANZANIE**



E-mail: info@cdcrnituri.org
& cdcituri@gmail.com,
Site Web: www.cdcrnituri.org